

In. *Etat et Bourgeoisie en Côte d'Ivoire*.
Ed. FAURE (Y.A.), MEDARD (J.F.) . -
Paris : Karthala, 1982 . - pp. 181-229

6

**L'entrepreneur ivoirien
ou
une bourgeoisie privée de son état***

C. de MIRAS

Il est sans doute difficile, ambitieux et délicat de traiter du secteur privé autochtone en Côte-d'Ivoire.

Difficile, car l'objet étudié est récent et sa nature complexe et mouvante. C'est donc principalement de notre pratique de terrain, de l'observation suivie de ce milieu privé, et d'une réflexion réalisée en situation, que la matière de cette contribution est issue. La difficulté de ce thème tient aussi aux cloisonnements sociologiques et aux problèmes de contacts et d'accès aux différents milieux qui composent ce secteur privé. En effet, il s'agit moins de disposer d'une statistique sur la question que de mettre en évidence des comportements concrets et des pratiques économiques.

Ambitieux, car la réflexion sur ce thème est à renouveler ou même à créer. Les textes théoriques ou les contributions à l'analyse des intérêts privés africains sont rares, ce qui tend d'ailleurs à leur donner un caractère sacré, alors que leur lecture paraît bien peu satisfaisante en regard d'une réalité complexe et évolutive.

Délicat, puisque la matière étudiée est sensible.

D'une part, il ne s'agit pas seulement de considérer des éléments impersonnels (entreprises, secteurs, investissements), mais aussi de compren-

(*) « Ce que la Côte-d'Ivoire ne connaîtra pas et ne doit pas connaître dans son intérêt, c'est le capitalisme ivoirien. Le seul capitalisme que nous devons bâtir, c'est celui de l'Etat ivoirien », F. HOUPHOUËT-BOIGNY, Assemblée nationale, 3 janvier 1961, *Journal officiel* des débats de l'Assemblée nationale.

O.R.S.T.V.M. 10

N° : 2203

Cpte : B

dre les actions des hommes qui donnent leur importance et leur fonction à ces catégories économiques. Ces hommes, eux-mêmes, ne sont pas des individus, anonymes, abstraits. Ils constituent un pan vivant de la société ivoirienne. Délicat donc, puisque des milieux sociaux pourront s'y reconnaître, ce qui signifierait d'ailleurs que l'analyse est pertinente.

D'autre part, il a fallu, pour avancer dans l'investigation, se dégager à la fois d'une attitude triomphaliste et economiciste qui inspire encore largement la littérature consacrée à la Côte-d'Ivoire (la société ivoirienne ne se résume pas à un taux de croissance, même élevé !), mais aussi d'un discours visionnaire qui vouait la Côte-d'Ivoire à la faillite.

Le système ivoirien, par ses choix, ses méthodes et ses résultats économiques et politiques, suscite l'intérêt et la réflexion de la part du chercheur en sciences sociales. Mais les éloges dithyrambiques ou les parti-pris polémiques n'ont jamais tenu lieu de méthode scientifique ou même de débat d'idées. Nous ne fournirons pas ici, de façon péremptoire et définitive, la définition de la nature et de l'origine des intérêts privés ivoiriens.

L'évolution et les transformations qui s'opèrent dans l'édifice social ivoirien apparaissent, par leur ampleur et leur rythme, comme multiples et complexes. Elles sont à la fois patentes pour l'observateur, et floues, incertaines et originales pour qui tente de les envisager et de les comprendre à l'aide de catégories et d'outils théoriques élaborés à partir de l'histoire économique européenne. Ne seront donc livrées dans cette contribution que des observations empiriques faites au cours de nos travaux de terrain, des hypothèses fortes dégagées inductivement de nos investigations ou des indications théoriques établies à partir de régularités constatées ou de statistiques nationales analysées.

Ces éléments seront organisés dans le sens d'une ébauche de synthèse, ou au moins d'une articulation cohérente. Point de conceptualisation globalisante, mais seulement quelques réflexions centrées autour du thème de la formation d'un capital privé productif national et de quelques-uns de ces aspects concrets.

Nous envisagerons successivement :

- les modes de formation de ce capital privé ivoirien ;
- la rhétorique et la pratique de l'ivoirisation ;
- l'accumulation privée ivoirienne.

LES MODES DE FORMATION D'UN CAPITAL PRIVE PRODUCTIF AUTRE QU'AGRICOLE

Si la formation de capital, comme concept de l'économie politique, est en soi homogène, les formes qu'elle va prendre parmi les investisseurs privés ivoiriens seront extrêmement contrastées.

Du petit atelier artisanal de réparation automobile à la filiale d'un

trust multinational, la contribution financière des Ivoiriens à l'activité économique va se présenter de façon différente et marquée. Il en résultera la définition de modes de participation distincts qui recouvriront moins des différences de degré dans le montant et la nature des investissements réalisés que des types de mécanismes et de fonctions d'accumulation radicalement opposés suivant que ces investissements sont le fait, d'une part, d'un haut fonctionnaire, d'un notable ou d'un cadre du secteur privé et, d'autre part, d'un artisan. Et, à l'intérieur même de ce qu'il est convenu d'appeler l'artisanat, des distinctions importantes doivent être établies suivant qu'il s'agit d'une activité en situation bloquée et végétative ou, au contraire, d'une unité de production disposant d'un potentiel d'expansion.

Il est possible, globalement, d'envisager deux modes principaux de formation de capital, selon qu'ils donnent lieu ou non à un processus de reproduction élargie du capital investi :

- la reproduction simple qui confine une large partie de l'artisanat dans ce que nous définissons comme étant un secteur de subsistance (1) ;

- la reproduction élargie qui se réalise sous la forme d'investissements directs (grandes entreprises, petites et moyennes entreprises, mais aussi frange haute de l'artisanat ou « secteur de transition ») (1) et d'investissements de porte-feuille (Bourse des valeurs).

L'étude de ces modes d'accumulation, simple et élargie, peut être envisagée à deux niveaux, compte tenu de la matière disponible :

- étude des conditions de production et de reproduction de chacune des formes d'accumulation réalisée par des privés nationaux. Il s'agit là d'analyser les mécanismes d'apparition, de fonctionnement, de croissance ou de stagnation des entreprises ivoiriennes. Cette approche privilégie nos travaux consacrés à l'artisanat et aux petites et moyennes entreprises ivoiriennes ;

- étude statistique des formes d'investissements réalisés par des Ivoiriens, à partir de la Centrale des bilans (ministère des Finances). La Banque des données financières permet une observation fine et dynamique des investissements directs et des prises de participation que réalisent les Ivoiriens dans l'économie nationale. Cette approche ne prend en compte que le secteur moderne.

Bien que ces deux optiques se chevauchent très partiellement au niveau des petites et moyennes entreprises dont certaines sont enregistrées à la Centrale des bilans, nous les traiterons successivement. Dans un premier temps, nous analyserons les formes inédites de cette accumulation (artisanat et P.M.E.), dans un deuxième temps, nous analyserons les données disponibles relatives à l'ivoirisation de l'économie.

(1) C. de MIRAS, 1980.

Le secteur de subsistance ou une formation de capital sans accumulation

Nous rappellerons brièvement la définition de ce secteur d'activité avant de l'étudier en tant que sphère particulière d'une formation de capital privé productif ivoirien.

Le secteur de subsistance répond aux critères suivants :

- en premier lieu, le salariat permanent, comme statut d'emploi, est exclu ; par contre l'apprentissage ou l'aide familiale constitue la force de travail essentielle à moins que le patron soit indépendant et n'emploie donc aucune main-d'œuvre ;

- en second lieu, l'artisan aura été formé professionnellement à l'activité qu'il pratique en ayant suivi un apprentissage de plusieurs années (cette norme est particulièrement adaptée aux activités de production) ;

- un troisième critère indique que le terrain sur lequel s'exerce l'activité n'est jamais la propriété du petit patron, mais le local pourra être ou non détenu par l'artisan selon la nature de la construction : sommaire et faite de matériaux de récupération, elle lui appartiendra sans doute ; par contre, bâtie en « dur », il n'en sera le plus souvent que locataire ;

- et, enfin, la comptabilité, dans ses formes légales (plan comptable normal ou simplifié) sera inexistante.

Cette définition est discriminante puisqu'elle circonscrit 72 % des ateliers qui composent l'artisanat de production tel qu'il a été recensé en 1976 (2). A cette date, le secteur de subsistance représente pour l'ensemble du milieu urbain ivoirien près de 9 000 ateliers dans les branches de production. Chaque unité de production dispose d'un niveau de capital déterminé et peu évolutif. Mais c'est la multiplication de ces micro-investissements qui va constituer un stock de capital non négligeable ainsi qu'un volume d'emploi considérable.

Nous rappellerons succinctement les modalités de l'investissement et de l'emploi dans ce secteur.

Capital et investissement

Le montant de capital fixe par atelier est relativement constant par activité. A chaque activité va correspondre un stock de capital fixe permanent peu différent d'un atelier à l'autre : en 1976, à Abidjan, 80 % des ateliers de couture disposaient de 2 machines au plus. Ainsi, la physiologie des ateliers de subsistance est homogène du point de vue du capital fixe installé.

Le montant de capital fixe investi est situé au maximum de substitution du travail au capital, c'est-à-dire au seuil en deçà duquel le capital est invisible. Le respect de ces normes techniques impose à l'artisan l'emploi de biens d'équipement déterminés hors du secteur de subsis-

(2) Recensement général des activités en milieu urbain, 1976.

tance. Le petit producteur devra au moins acquérir ce capital s'il entend prendre place sur le marché.

La formation de capital fixe investi dans le secteur de subsistance est déterminée par les moyens de financement disponibles. Les ressources financières mobilisées dans ce type d'atelier sont essentiellement de deux ordres : l'autofinancement auquel s'ajoutent des fonds prêtés ou cédés par des tiers, parents ou amis. Le crédit institutionnel est très peu répandu compte tenu des garanties personnelles exigées par les banques. L'aval d'un fonctionnaire ou d'un salarié étant nécessaire à l'obtention du prêt bancaire, les artisans ivoiriens, mieux intégrés localement, finançaient 19 % de leurs investissements techniques grâce à cette ressource, alors que les artisans étrangers n'y avaient que faiblement recours (10 %) (3). Faute de données nationales, il paraît délicat d'envisager une mesure de la part ivoirienne dans l'investissement de type artisanal.

Emploi

Le patron artisan fera largement appel à une main-d'œuvre masculine de jeunes déscolarisés, parfois d'origine familiale ou villageoise. Cet apprentissage pléthorique constituera l'essentiel de la force de travail mobilisée dans les branches de production, et sera le fondement de ces activités de subsistance.

L'apprentissage est une période de formation-production simultanée. A la fois, le jeune employé s'initie, par observation et mimétisme, aux ficelles du métier, tout en intervenant directement dans l'acte productif à des niveaux correspondant à son ancienneté dans l'activité. L'apprentissage ne se définit ni par rapport à des normes de savoir-faire technique ni selon une durée de pratique. Il n'en constitue pas moins la pierre angulaire du secteur de subsistance. La différence entre son faible coût de reproduction et sa productivité suffit au patron pour dégager un résultat net d'exploitation positif qu'il s'approprie sous forme de revenu personnel.

Même s'il y a exploitation des apprentis, la situation du patron artisan n'est évidemment en rien comparable à celle d'un industriel. Son revenu disponible se situera généralement entre 25 000 et 150 000 F C.F.A. mensuels selon son ancienneté, son savoir-faire, la période de l'année considérée et le lieu de son implantation dans la ville.

En termes d'emploi, l'artisanat (dont le secteur de subsistance représente une très large part), occupait, en 1980, 330 000 individus, toutes branches confondues (production, commerce et services), pour l'ensemble du milieu urbain ivoirien (4). Rappelons qu'à cette date, les emplois modernes étaient au nombre de 382 000. Globalement, il est possible d'estimer que près de la moitié de la population active urbaine

(3) C. de MIRAS, 1975.

(4) Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, 1980.

en Côte-d'Ivoire exerce une activité dans l'artisanat, largement dominé par le secteur de subsistance.

Il nous paraissait indispensable de présenter brièvement ce secteur artisanal de subsistance, car d'abord il renferme un potentiel d'emplois considérable et donc une fonction essentielle de redistribution et, ensuite, même peu important en termes de capital, il constitue un volet de l'investissement privé ivoirien (24 % des activités sédentaires sont tenues par des Ivoiriens à Abidjan, en 1976) (5). Enfin, bien que constitutif du secteur privé ivoirien, il n'intéresse pas directement les promoteurs locaux qui n'y voient pas, à juste titre, une sphère d'accumulation capitaliste.

Le secteur de subsistance reste donc un vaste secteur de simple reproduction unitaire des cellules productives qui le composent. C'est seulement par multiplication du nombre de ces dernières qu'il peut y avoir reproduction élargie extensive de ce secteur. Il ne relève donc pas d'une économie d'entreprise et de profit, mais représente, dans la sphère économique, la projection d'un mode de reproduction des milieux populaires urbains, ivoiriens et étrangers africains.

En s'appuyant sur une force de travail à dominante étrangère, le secteur de subsistance a une double fonction :

— d'une part, fournir des revenus à une population urbaine qui ne trouve pas à s'employer dans le secteur moderne ;

— d'autre part, produire, pour l'ensemble du marché urbain, des biens et des services à moindre coût. Mais ce bas coût relatif n'est pas obtenu par un gain de productivité par rapport à une production semblable réalisée dans le secteur moderne, mais par un non-paiement d'une partie du temps de travail fourni par le patron de l'atelier, mais aussi et surtout par ses apprentis.

Cette ponction de travail gratuit sur le secteur de subsistance permet de réduire le coût de reproduction de la main-d'œuvre salariée de ce secteur moderne. Autrement dit, il y a transfert d'une partie du coût de reproduction du salariat industriel sur le secteur de subsistance qui s'effectue par la non-rétribution d'une partie du travail cédé au secteur capitaliste sous forme de marchandises ou de services. Cette fonction essentielle du secteur de subsistance en fait une sphère de reproduction sociale, et non pas d'accumulation pour l'artisan ou pour le capitaliste.

Le premier, enfermé dans une reproduction figée, n'émergera jamais et ne se transformera jamais en capitaine d'industrie, le second dédaignera ce milieu de précarité économique et de pauvreté relative, le considérera comme un concurrent déloyal à évincer, ou le prendra comme un révélateur des potentialités du marché qu'il tentera de s'approprier avec l'aide de l'Etat. Il y a là des conditions récessives de l'artisanat et du secteur de subsistance (cas de la boulangerie artisanale à partir de 1971 et des transports en commun privés abidjanais en 1977).

(5) Recensement général des activités en milieu urbain.

Mais ces perspectives restrictives d'évolution de l'artisanat sont contrebalancées par les conditions extensives de sa reproduction. Et bien que ce secteur ne constitue pas un pôle attractif pour l'investissement privé capitaliste, son extension, ou, au moins, sa pérennité, est assurée par :

— le décalage entre le taux d'urbanisation (11 % à Abidjan) et le taux de création d'emplois modernes (7 %) qui nécessite l'apparition continue d'une sphère de production qui assurera la subsistance des exclus du salariat moderne ;

— la croissance de la demande urbaine, liée à une urbanisation massive, à l'évolution des structures de consommation, à une amélioration des niveaux de vie pour la classe moyenne et supérieure, qui crée, pour l'artisanat, un marché potentiel extrêmement actif : habillement, construction, réparation automobile, menuiserie, climatisation. Le secteur moderne capitaliste, par ses coûts élevés de production et de vente, n'apparaît pas, bien souvent, compétitif. Par contre, les modalités de vente offertes par le secteur de subsistance (prix, modes de paiement, marchandage...), à forte concurrence interne, permettent à une large majorité des ménages urbains d'améliorer leur pouvoir d'achat en orientant vers lui une partie de leur demande ;

— une politique des salaires très contrôlée, une inflation persistante et une propension à consommer élevée contiennent le pouvoir d'achat des salariés du secteur moderne. D'autres revenus deviennent indispensables à l'équilibre des budgets des ménages, au moins en milieux populaires. Le secteur de subsistance va fournir des opportunités de gains supplémentaires, soit par la pratique d'une double journée de travail par le salarié-artisan, soit par la mise au travail de l'épouse ou d'un ou plusieurs membres du ménage dans des activités de type artisanal.

Le secteur de subsistance, ou si l'on préfère l'artisanat, est un milieu économique où se développe la libre entreprise. Si son fonctionnement se réalise sous le règne d'une concurrence presque pure et parfaite entre les petits producteurs, sa situation, nous l'avons vu, reste précaire.

Ce secteur d'activités est le résultat d'une multitudes d'initiatives individuelles prises en vue de disposer d'un revenu principal ou complémentaire. Les tentatives se succèdent, se combinent, échouent pour celui-ci, sont reprises par d'autres. Quelques dizaines de milliers de francs, prêtés ou donnés par un « grand frère » salarié, vont suffire à financer l'achat d'outils, d'une machine à coudre ou de quelques bassines et marmites. Un emplacement en location ou en squatter, un abri sommaire installé sur un lieu passant permettent le démarrage de l'activité. Ensuite, il faudra se constituer une clientèle et savoir la conserver, faire face aux exigences des propriétaires immobiliers, à la municipalité et à ses agents pour négocier une patente, ou

même le droit à l'existence, prospector des marchés nouveaux, etc. Autant d'actions qui constituent l'origine d'un esprit d'entreprise, même si l'activité en question n'est pas vouée à une expansion digne des meilleurs capitaines d'industrie.

L'artisan que nous situons dans le secteur de subsistance devra, pour maintenir son activité et son revenu, mettre en œuvre un certain nombre de qualités dont l'initiative et la prise de risque ne sont pas les moindres. Certes, le tableau n'est pas idéal : ce n'est pas sous l'effet d'un déterminisme psycho-sociologique que l'entrepreneur va révéler ses talents innés, mais, plus prosaïquement, sous la pression d'un besoin monétaire vital, il lui sera nécessaire de tenter l'entreprise. Que ce soit pour compléter son propre salaire perçu dans le secteur moderne ou pour faire face à un licenciement ou à une mise à pied, l'artisan devra nécessairement entreprendre une activité pour subsister, à moins que ce ne soit son épouse (micro-commerce, préparation alimentaire, droguerie, couture...) (6) ou même ses enfants...

Mais si les conditions de l'offre (création et fonctionnement de l'activité) illustrent bien ce que peut être l'esprit d'entreprise en pratique, par contre, les modalités de la demande vont bloquer toute possibilité d'expansion de ces ateliers qui resteront confinés dans une situation de survie précaire.

Compte tenu d'une concurrence aiguë, la clientèle jouera les prix à la baisse, en écrasant la marge nette (et même souvent brute) du petit producteur, alors qu'une inflation soutenue gonflera ses charges productives et domestiques.

Pourtant, le constat d'un comportement ingénieux, souple et cohérent, ne signifie pas que ces ateliers soient voués, avec des conditions d'exploitation plus favorables, à un brillant avenir industriel. Car une fois résolue la question de la demande (paiement par le client de l'intégralité du temps de travail effectif et des consommations intermédiaires fournis par l'artisan), des facteurs de freinage ne manqueraient pas d'apparaître du côté de l'offre (difficulté à maîtriser un appareil de production plus étendu et plus complexe). Autrement dit, si les artisans de subsistance font preuve de rationalité économique en mobilisant et en mettant en œuvre les moyens techniques qui leur assureront un minimum de revenus (tirés d'un secteur que d'aucuns persistent à qualifier d'informel), il n'est pas sûr du tout qu'ils soient, toutes choses égales d'ailleurs, à même de dominer l'expansion de leur activité, si elle venait à se produire...

Ce fameux esprit d'entreprise qu'il faut reconnaître à ces artisans n'est pourtant pas transposable dans un autre contexte : ils savent s'adapter et affronter une situation bloquée ; il n'est pas sûr qu'ils resteraient maîtres d'une croissance de leur atelier, des compétences techniques et de gestion leur feraient alors fortement défaut. Les vertus attendues de l'entrepreneur existent donc bien dans ce secteur privé ivoirien hété-

(6) C. de MIRAS, 1979.

rogène ; elles sont quotidiennement et nécessairement mises en œuvre dans le secteur de subsistance ; leur efficacité ne doit pas être mesurée à l'aune de l'entreprise capitaliste, mais envisagée à partir des besoins monétaires du ménage et de la capacité que ces activités ont de les satisfaire partiellement ou totalement. Il ressort que l'esprit d'entreprise, dans l'artisanat abidjanais, se matérialise et atteint ses fins moins dans la sphère de la production économique (atelier) que dans celle de la reproduction sociale (ménage).

La reproduction élargie d'un capital privé productif ivoirien

Nous considérons qu'il y a reproduction élargie intensive, à des degrés divers, d'un capital productif privé lorsqu'il y a développement toujours croissant d'un patrimoine économique individuel dont l'étendue et la valeur se renforcent. Cette reproduction élargie débute à Abidjan avec le secteur de transition, s'affirme avec la petite et moyenne entreprise mais inclut aussi la grande propriété industrielle, principalement sous la forme d'investissements de portefeuille. Seuls les deux premiers types d'accumulation seront analysés ici puisqu'ils relèvent de formes productives mal connues et d'une action indirecte et ignorée de l'Etat. Ce qui n'est pas le cas de l'industrie moderne dont le degré d'ivoirisation sera étudié de façon seulement statistique.

Le secteur de transition

Comme les artisans du secteur de subsistance, les petits patrons du secteur de transition sont des professionnels qui ont été, peu ou prou, formés au métier qu'ils exercent, par apprentissage, ou, plus rarement, par une formation technique institutionnelle. De ce fait, les artisans des secteurs de subsistance et de transition se distinguent des propriétaires des petites et moyennes entreprises qui, eux, sont des non-professionnels, c'est-à-dire que la formation qu'ils ont reçue ou les professions qu'ils ont exercées ne paraissent pas les destiner à un rôle de chef d'entreprise. Le secteur de transition constituera la frange haute de l'artisanat, celle où s'opère, *ex-post*, un réinvestissement d'une partie du surplus dégagé de l'activité productive.

La notion de transition renvoie à cette liaison dynamique entre niveau de production-surplus net-réinvestissement, dans une même unité productive. Ce processus transforme concrètement la physionomie des ateliers artisanaux :

- le terrain occupé devient la propriété du patron, ou bien assure une forte stabilité à l'activité de petite production (bail emphytéotique) ;
- le bâti se solidifie : utilisation de parpaings, ciment et couverture métallique ;
- le capital technique est, en valeur et en volume, plus important ;

— le salariat se développe ; les liens de parenté entre patrons et employés se diluent pour faire place à des relations de type salarial ;

— une ébauche de comptabilité se précise, les variables liées à la production se développent : chiffre d'affaires, valeur ajoutée, emploi...

Suivant le niveau de transition atteint par l'atelier, ces caractères seront plus ou moins marqués, mais auront tendance à s'affirmer avec la croissance de l'atelier. Même si cette forme d'accumulation est marginale du point de vue de l'ensemble artisanal, elle présente un double intérêt : elle est plus nettement ivoirisée que le secteur de subsistance (40 % des ateliers de transition sont ivoiriens à Abidjan en 1976 pour les branches de production) et elle pose question quant à ses modalités de promotion : en avançant vers des formes productives d'accumulation élargie, nous constaterons que la présence ivoirienne se manifeste en même temps que l'influence de l'Etat, même lointaine et indirecte, commence à produire des effets dynamisants au sein de ce secteur privé ivoirien.

Nous avons vu que, dans les conditions actuelles de fonctionnement du secteur de subsistance, la progression de ces ateliers était bloquée. Ce n'est donc pas un dynamisme endogène qui va amener un glissement de certains ateliers vers une forme d'expansion transitionnelle. Mais différents facteurs externes pourront permettre l'amorce d'un décollage :

— un arrière familial peut fournir un prêt gratuit de quelques milliers de francs C.F.A. pour améliorer l'investissement immobilier et le capital technique de l'atelier. Un emplacement sûr et permanent permet d'envisager une implantation stable sur laquelle un investissement durable pourra être réalisé. Un local en « dur », couvert et fermé, protège l'équipement et la production des intempéries et des vols. Des outils et machines maintenus en bon état fourniront un produit ou une prestation de meilleure qualité ;

— l'insertion sociale du patron « de transition » apparaît aussi différente de celle de l'artisan de subsistance. Le premier dispose d'un réseau de relations qui interviennent favorablement dans le développement de l'atelier : parents ou amis offrant des possibilités d'achats de matériaux, pièces ou matières premières à des conditions avantageuses, clients influents constituant un contact utile pour l'obtention de crédits, terrains ou marchés, des relations bien placées dans l'appareil d'Etat qui sont un atout décisif dans la phase de décollage de l'unité de production (elles permettent de disposer de marchés publics, d'avances sur marché, de règlements accélérés des travaux...) ;

— l'appartenance au bureau du syndicat de la profession (garagiste, menuisier, tailleur, entrepreneur en bâtiment...) fournit une rente de situation, par exemple lors d'une adjudication de marchés publics aux petites entreprises ivoiriennes. Ce privilège joue aussi dans les contacts entre la profession et l'Office de promotion, à l'occasion d'attributions de crédits ou de terrains aux artisans. Les personnalités qui appartiennent

au Bureau syndical sont de vieux professionnels, installés depuis plus de vingt ans dans l'activité, bien en cour auprès des instances politiques les plus hautes du pays ;

— l'action de l'Office de promotion de l'entreprise ivoirienne, même si elle reste en deçà de ses possibilités et de ses ambitions, n'est pas sans influence sur un certain nombre d'ateliers encadrés : là encore, terrain, crédit, conseils et marchés favorisent une expansion notable ;

Ce catalogue de facteurs d'émergence signifie en clair qu'un artisan qui ne dispose que de son propre revenu, d'une clientèle individuelle constituée de particuliers, travaillant pour un marché encombré, sans aide ni intervention extérieures, ne saurait et ne pourrait assurer sa propre promotion. Et ils sont légion... (certes, des différences notables peuvent être enregistrées au sein du secteur de subsistance ; la localisation, la qualité du travail, la compétence peuvent les expliquer, mais le mode général de fonctionnement restera celui de la subsistance).

Mais qu'un fonctionnaire avalise l'artisan pour l'octroi d'un crédit bancaire, que l'Administration lui fournisse régulièrement des marchés adaptés à sa capacité de travail et à son fonds de roulement, qu'un terrain viable lui soit attribué par les pouvoirs publics, et la situation de son atelier s'améliorera dans le sens d'une transition vers la petite industrie.

Pourtant, l'essentiel n'est pas dans cette série de facteurs progressifs, mais davantage dans la possibilité de les mobiliser. Si des aspects professionnels importent parfois (compétence, ancienneté), les relations, plus ou moins immédiates, que l'artisan est à même de tisser avec l'appareil d'Etat ou ses agents paraissent déterminantes pour l'émergence de cette frange haute de l'artisanat. Un « frère » à la Direction centrale des marchés (de l'Etat) vaut plus qu'une longue pratique professionnelle, et un parent fonctionnaire, grand planteur de café et de cacao, se révèle plus approprié qu'un dossier de crédit laborieusement monté, dans la perspective d'une transition.

L'insertion sociale de l'artisan, ses entrées dans l'appareil d'Etat ou politique, les faveurs qu'il peut en retirer, offrent des conditions suffisantes à une expansion d'un atelier de petite production, et permettent de surmonter d'une part l'obstacle primordial d'une demande unitaire exiguë, aléatoire et peu solvable, et, d'autre part, une fois le décollage amorcé, de dépasser les blocages de l'offre par une amélioration qualitative et quantitative de la capacité de production.

Mais cette situation transitoire n'en reste pas moins fragile, car l'artisan-patron doit en conserver la maîtrise et arbitrer entre la croissance de son atelier et l'amélioration immédiate de son niveau de vie. La tentation est forte de s'assimiler trop tôt à un chef d'entreprise avec tout le décorum mythique qui y est attaché : bureau directorial, fauteuils profonds et moquette épaisse, mais aussi véhicule à forte cylindrée et autres signes extérieurs d'une réussite économique rapide. La liaison, plus ou moins médiatisée, du secteur de transition avec l'Etat et ses agents

favorise plutôt les artisans ivoiriens qui, pour des raisons familiale, villageoise ou ethnique, disposent plus naturellement d'un contact dans l'Administration.

L'ivoirisation de ce secteur d'activité est aussi renforcée par l'intérêt que des fonctionnaires nationaux portent parfois à l'extension de ces ateliers. L'existence et l'expansion du secteur de transition s'appuient doublement sur l'appareil d'Etat : d'une part, cette évolution progressive n'est pas principalement le résultat d'une politique volontariste de l'Etat, mais résulte davantage de relations interindividuelles entre artisans et agents de l'Administration. Solidarité, intérêts réciproques et clientélisme vont s'articuler en utilisant la puissance et la finance publique. D'autre part, l'action officielle de l'Etat est destinée explicitement à favoriser l'émergence de cette catégorie d'entreprises.

La plus récente mesure promotionnelle porte sur un projet de Chambre des métiers destinée à assainir les professions artisanales par sélection des artisans selon leur compétence et le caractère réglementaire de leur activité (fiscalité, plan comptable, enregistrement...). Les prix, les attributions de marché, les ouvertures d'atelier devront être contrôlés d'abord à l'initiative de l'Etat, puis pris en main par les professionnels ou leurs représentants.

Si l'Etat parvient à contrôler un secteur artisanal par nature mouvant, instable, mais rémanent, et si l'élite des professionnels arrive à surmonter ses oppositions et son individualisme, on peut craindre que l'équilibre du « mode de production urbain » soit perturbé par un recul massif du secteur de subsistance, compte tenu de son importance stratégique du point de vue prix, demande et emploi, dans la reproduction sociale en ville. La réponse qui consiste à espérer que les artisans évincés trouveront à s'employer dans les ateliers autorisés paraît bien mince et aléatoire en regard des conséquences possibles d'une telle mesure.

L'avenir d'un secteur de transition paraît pourtant lié à :

- un recul relatif du secteur de subsistance sur certains marchés, mais surtout à l'ouverture de nouveaux marchés ignorés par le secteur de subsistance ou qui lui soient inaccessibles ;
- l'évolution des exigences de la clientèle que le secteur de subsistance ne peut satisfaire ;
- une cohabitation entre des petites et moyennes entreprises et ce secteur de transition ;
- la poursuite de l'aide apparente et induite de l'Etat ;
- la préservation d'un équilibre dynamique de ces unités en transition ;
- la stabilisation de l'expansion de ces ateliers à un niveau compatible avec les compétences et les limites de maîtrise de ces artisans promus.

La petite et moyenne entreprise ivoirienne

Nous la définissons de façon restrictive. Faute d'une terminologie plus

adéquate, nous utilisons le sigle P.M.E., non pas tant en référence à la taille des entreprises créées, mais essentiellement comme produit particulier d'une politique de promotion d'entreprises nationales telle qu'elle est généralement pratiquée en Afrique de l'Ouest (Sénégal, Côte-d'Ivoire, Haute-Volta, Togo, Zaïre...) à l'instigation d'organismes internationaux ou étrangers (C.N.U.D.I., U.S.-A.I.D., Caisse centrale de Coopération économique, P.R.O.P.A.R.C.O., Banque mondiale, A.F.C.O.P.A.).

Pour illustrer cette politique de promotion de la petite et moyenne entreprise ivoirienne, nous rappellerons brièvement le cas de la boulangerie en Côte-d'Ivoire, étudié en 1976 (7), en privilégiant deux questions :

- d'une part, comment va s'exercer l'action de l'Etat ;
- d'autre part, quel(s) type(s) de promoteurs répondront à cette incitation ?

1) Modalités de l'action publique en matière d'ivoirisation de la boulangerie

a) au plan législatif

Jusqu'en 1971, le secteur de la boulangerie n'était soumis à aucune réglementation particulière lors d'une création ou d'une extension d'entreprise. Mais, avec l'émergence du projet d'ivoirisation et l'initiative du premier boulanger ivoirien député à l'Assemblée nationale, le décret n° 71 359 du 15 juillet 1971 va entrer en application.

A partir de cette date, toute boulangerie créée, étendue ou vendue sera soumise à l'accord préalable du Ministère du Plan, de l'O.P.E.I. et du préfet ou du maire de la localité concernée par cette opération, avec, comme corollaire, une exclusivité ivoirienne dans l'attribution des autorisations. Le résultat escompté est rapidement atteint, puisque de 1971 à 1975, les promoteurs ivoiriens acquièrent près de deux fois plus de fours qu'entre 1946 et 1970.

b) au plan financier

En matière de financement, la réforme du 14 novembre 1973 intervenant dans la politique monétaire et du crédit de la Banque centrale de l'Afrique de l'Ouest a eu des répercussions directes sur l'objectif d'ivoirisation par une politique de crédit sélective (8).

La Banque mondiale, dans le cadre d'un projet d'assistance aux entreprises ivoiriennes, a ouvert en 1975, et pour cinq ans, une ligne de crédits d'un montant de 7,375 milliards de C.F.A., renouvelable après emploi, à la demande du gouvernement ivoirien. Ces fonds ont été entièrement distribués par le Crédit de Côte-d'Ivoire et devaient donner lieu à la création de 60 projets dans le secteur alimentaire (dont

(7) C. de MIRAS, 1976.

(8) B.C.E.A.O., 1976.

une forte proportion de boulangeries), ainsi que des garages, menuiseries et ateliers de confection.

Le Fonds spécial pour les petites et moyennes entreprises ivoiriennes a pu se substituer au promoteur en matière d'apport personnel. Il se définit de la façon suivante : « Par le décret n° 70 591 du 7 octobre 1970, il a été créé, au sein de la S.O.N.A.F.I., un Fonds spécial, dit Fonds spécial pour les petites et moyennes entreprises, spécifiquement destiné à aider financièrement les petits promoteurs ivoiriens en vue de la création et du développement de leur entreprise. »

Le Fonds de garantie des crédits accordés aux entreprises ivoiriennes a été créé en 1968. Il intervient lors d'attribution de prêts d'équipement pour garantir la solvabilité du promoteur ivoirien. Jusqu'en 1975, 23 boulangeries ivoiriennes avaient reçu la garantie du Fonds. Dix d'entre elles ont eu des retards dans leur remboursement de prêt bancaire.

Ainsi, une des caractéristiques essentielles de cet investissement privé ivoirien est un large recours au crédit, alors que, nous le verrons, les promoteurs concernés disposent de revenus confortables. On pourrait croire que ce financement sur crédit constitue une forme de mobilisation d'une épargne privée ivoirienne, forcée en quelque sorte, dans la mesure où le remboursement des prêts se réalise à partir du moment où l'investissement est entré en production. En fait, les promoteurs ivoiriens peuvent demander et obtenir des différés de règlement des traites, qui viennent après une période de grâce, retardant d'autant les premiers remboursements effectifs.

Quand le crédit a été accordé par une banque de développement, comme le Crédit de Côte-d'Ivoire, son statut (développement) et sa vocation (sociale) limitent les poursuites à l'encontre des promoteurs insolvable ou récalcitrants. De nouveaux crédits peuvent même leur être accordés pour tenter de sauvegarder leur entreprise ou rembourser des débiteurs pressants. Des interventions favorables viennent renforcer ce laxisme financier. Les banques commerciales tentent d'y échapper, mais certaines pressions extérieures ont force de loi...

Il est notoire que l'engouement des promoteurs nationaux pour l'activité de boulangerie trouve son explication dans les résultats d'exploitation particulièrement honorables que la branche a pu atteindre dans son ensemble. Mais autant que l'existence d'un haut niveau de profit, c'est la probabilité d'obtention de celui-ci qui attire l'investisseur. L'action de l'Etat ne consistera pas seulement à fournir les moyens législatifs et financiers de la formation d'un capital national, il lui faudra aussi assurer des résultats d'exploitation attrayants pour les investisseurs potentiels, et satisfaisants pour les promoteurs effectifs.

c) au plan technique

L'Office de promotion de l'entreprise ivoirienne, créé en 1968, a pour mission, dans le cas de la boulangerie, de monter le projet, faire l'étude de marché, présenter un dossier « bancable », assurer la mise en route de la production, mettre en place une comptabilité et enfin veiller

à la bonne marche de l'entreprise en suivant ponctuellement la gestion et la production des boulangeries ivoiriennes créées. Les techniciens de l'Office interviennent directement dans la fabrication, contrôlent la situation comptable et financière de l'entreprise et doivent pouvoir assurer la viabilité du projet.

d) au plan des résultats

Le niveau de profit, lui-même, est indirectement contrôlé par l'Etat, tant du côté de la demande par la taxation du prix du pain que du côté de l'offre par la fixation autoritaire du coût des principaux inputs (farine, salaire et fuel), et par la détermination du degré de concurrence par voie d'autorisation de création ou d'extension de nouvelles boulangeries ivoiriennes. Ces dernières, plus récentes, disposent d'ailleurs d'une rente de situation par rapport aux boulangeries étrangères en activité depuis plus longtemps, et dont l'ancienneté du personnel grève le compte d'exploitation, en même temps qu'elles n'échapperont pas à la fiscalité directe et indirecte, alors que les firmes ivoiriennes bénéficient, de fait, d'un régime fiscal plus souple.

2) Origine des investissements ivoiriens en boulangerie

Nous avons observé qu'en 1976, sur une population de 56 propriétaires, copropriétaires ou actionnaires ivoiriens en boulangerie :

— 37 appartenaient au secteur public, semi-public ou à des sociétés d'Etat, à des postes d'encadrement ou de direction, leur épouse jouant le rôle de prête-nom dans leurs affaires privées ;

— 19 relevaient du secteur privé, dont près de 90 % étaient des entrepreneurs individuels que l'on pourrait qualifier d'hommes d'affaires.

Il apparaissait, en 1976, qu'en moyenne un agent du secteur public et assimilé avait, lorsqu'il était boulanger, une autre activité déclarée dans le secteur privé. Il est probable qu'en réalité ce n'est pas un mais plusieurs autres investissements productifs que chacun de ces promoteurs détenait dans son patrimoine.

Même si cette répartition sectorielle du patrimoine productif des promoteurs privés ivoiriens recouvre les classiques secteurs d'investissement (immobilier, commerce, transport, plantation), elle met en évidence un dynamisme de l'accumulation privée :

— d'une part, en faisant apparaître un élargissement des opportunités d'investissement ;

— d'autre part, en découvrant une reproduction élargie de la base économique de la classe bureaucratique qui multiplie et combine les investissements classiques mais aussi nouveaux (petite et moyenne entreprise industrielle, hôtellerie, restauration, cliniques et portefeuilles d'actions de firmes étrangères).

L'approche sectorielle courante des investissements embrassés par

les « bourgeoisies périphériques » est équivoque, car elle laisse croire à un immobilisme de ces promoteurs, alors que les initiatives dont ils font preuve, dans le sillage de celles de l'Etat ou avec son aide, les font entrer de plain-pied dans un processus d'accumulation élargie, rapide et étendu. (Il restera à considérer si une bourgeoisie nationale se définit par rapport à des secteurs d'investissement spécifiques ou à un processus d'accumulation...)

Dans le secteur de la boulangerie, l'initiative privée apparaît, pour une large fraction des promoteurs, comme étant à la fois induite, contrôlée et limitée par l'action de l'Etat. De plus, l'Etat n'a pu mobiliser les promoteurs privés nationaux que sur des occasions d'investissement dont les conditions de production et les résultats assuraient des profits substantiels. Mais ce ne sont pas les promoteurs qui, individuellement ou collectivement, ont su créer, dans ce secteur, les conditions de leur succès. C'est l'Etat, par une action large, au plan législatif, financier, technique et commercial qui leur a fourni un projet, non pas « clé en main », mais « profit en main ».

A ces opportunités offertes directement par l'Etat, s'ajoute un large éventail d'investissements directs ou de portefeuille (Bourse des valeurs en fonctionnement depuis 1976). Par la multiplication des placements et investissements, ce sont des patrimoines privés ivoiriens importants qui se constituent au sein d'une classe possédante. Il faut donc renoncer à l'approche en termes de secteurs ou de branches, qui ne permet pas de saisir le phénomène de constitution d'une oligarchie économique ivoirienne, et plutôt raisonner en termes de groupes sociaux aux intérêts et aspirations communs.

RHETORIQUE ET PRATIQUE DE L'IVOIRISATION EN MATIERE DE CONTROLE D'ENTREPRISES

Au lendemain de l'Indépendance, l'objectif prioritaire sinon unique du premier gouvernement ivoirien vise à promouvoir une forte croissance à partir de l'agriculture d'exportation à valoriser et à diversifier. Il s'agit de dynamiser et de moderniser des structures productives héritées de la colonisation ; et les premières années de la décennie 60 seront consacrées à assurer, dans un contexte politique libéral et stable, une croissance de l'activité nationale en faisant largement appel à l'étranger.

Avec cette marche forcée de la croissance, seuls les objectifs économiques quantitatifs sont décisifs : améliorer le P.I.B. par tête pour dégager le pays d'un sous-développement endémique hérité de la colonisation. Dans ce contexte, et jusqu'en 1966, aucune ébauche d'un souci d'ivoirisation de l'économie n'est décelable, ni dans la rhétorique politique, ni dans la réalité économique. Avant cette date, trois facteurs paraissent avoir occulté l'idée d'ivoirisation qui n'émergera explicitement

qu'après plusieurs années d'indépendance, pour commencer à se concrétiser au tournant des années 70 :

— le choix libéral affirmé dès 1959 au III^e Congrès du P.D.C.I. par le Président Houphouët-Boigny impliquera une présence étrangère, technique et financière, massive incompatible avec un nationalisme qui se serait affiché trop tôt ou trop fort ;

— l'absence, parmi les travailleurs ivoiriens, de compétences techniques de haut niveau désamorçera toute revendication d'une ivoirisation viable du capital industriel naissant ;

— les cadres et les intellectuels ivoiriens disponibles ou en formation vont s'orienter délibérément vers l'appareil d'Etat qui pourra fournir des opportunités d'emplois, de revenus et de pouvoir qu'une industrie embryonnaire ne saurait satisfaire.

Il faudra attendre 1967 pour voir apparaître les premiers signes du projet d'ivoirisation dans les textes politico-économiques officiels que constituent les différents plans de développement ivoiriens :

— les Perspectives décennales de la République de Côte-d'Ivoire 60/70, avec l'absence du projet d'ivoirisation du capital ;

— la Loi-Plan de 67/70 avec l'émergence de l'idée ;

— le Plan 71/75 et la mise en place des premières mesures ;

— le Plan 76/80 et l'affirmation de la doctrine et l'élargissement des moyens ;

— la préparation du Plan 81/85 et les premiers bilans.

Et c'est en 1974 que les premières statistiques de la Centrale des bilans permettaient de préciser la contribution ivoirienne à l'économie nationale.

L'ivoirisation de l'économie dans les principaux textes officiels : analyse de contenu

La lecture rapprochée des principaux textes officiels (9) économiques et politiques permet de dégager un certain nombre de points forts et de formules autour desquels paraît s'organiser et se développer la doctrine étatique de l'ivoirisation.

Pourtant, il n'est pas sûr que cette politique soit linéaire, monolithique et exempte de zones d'ombre. Là où l'on croit trouver, dans les textes, une ligne permanente et ferme, il n'y a peut-être que des tentatives prudentes, parfois contradictoires, enveloppées dans une cohérence et des affirmations de principe. C'est donc à une exégèse prudente que nous nous sommes livré, en dégageant autant que faire se peut l'esquisse d'une position de l'Etat vis-à-vis de l'ivoirisation privée du capital économique.

(9) Auxquels nous renvoyons le lecteur (cf. bibliographie).

Depuis une quinzaine d'années, l'ivoirisation est devenue un leit-motiv dans la littérature et la presse officielles. Le projet est initié, conçu et développé par l'Etat qui entend créer un environnement favorable à l'émergence d'un milieu d'entrepreneurs et de capitalistes nationaux.

Il est frappant de constater que l'ivoirisation du capital est envisagée dans le seul secteur moderne. Il n'est jamais fait allusion à la situation de l'agriculture de petites et moyennes plantations ou à celle de l'artisanat du point de vue de leur ivoirisation effective ou possible. C'est qu'il faut peut-être distinguer les secteurs générateurs d'une plus-value qui se réaliserait (transformerait en profit) en leur échappant (agriculture traditionnelle et artisanat) et les secteurs qui livreraient directement leur plus-value sous forme de profit (secteur capitaliste moderne) : en corollaire à cette distinction, il adviendrait que l'accumulation privée ivoirienne ne serait principalement envisageable que dans les secteurs attractifs, producteurs de profits.

Un autre aspect caractéristique de cette politique est que, malgré une place de plus en plus importante dans les options des plans successifs, l'ivoirisation du capital privé n'a donné lieu à aucune programmation réelle. Des objectifs tangibles n'ont pas été définis (par exemple, taux d'ivoirisation à atteindre par branche et par période, nombre d'entreprises ivoiriennes à créer ou à développer, volume de crédits à leur accorder), alors qu'en matière d'ivoirisation de l'emploi il existe des plans d'intégration des nationaux par entreprise.

Sans être une clause de style, cette ivoirisation, pour l'observateur, finit par prendre le ton d'une antienne. Toujours ressassé, mais pas véritablement planifié et encore moins évalué, le projet entretient, involontairement sans doute, une certaine confusion entre moyens et résultats. La mise en place de nouvelles structures de promotion, la réforme ou la refonte d'institutions déjà en fonctionnement semblent peu à peu tenir lieu d'objectif ultime. De plus, les options concrètes prises dans les plans paraissent peu suivies d'effets :

- les organisations professionnelles que l'O.P.E.I. devait faire émerger n'ont jamais vu le jour... ;

- l'idée que l'artisanat serait une pépinière d'entrepreneurs est restée un vœu pieux ;

- les secteurs réservés aux Ivoiriens ont été peu nombreux, et à part l'exemple de la boulangerie et de la pharmacie, cette mesure a pu être détournée par le jeu de prête-noms ivoiriens... Les divers fonds (fonds spécial S.O.N.A.F.I., avances sur marché, fonds de rachats, fonds de garantie, fonds de bonification) ont été soit peu ou pas dotés financièrement soit d'un fonctionnement peu satisfaisant ;

- de même, les projets de bourses envisagés dans les textes (création d'entreprises, sous-traitance) n'ont pas reçu une exécution convaincante ;

- bien que quelques arguments économiques soient évoqués (poids des transferts privés étrangers vers l'extérieur ou import-substitution),

le discours sur l'ivoirisation ne se pose pas en termes de politique économique ou comme porteur de croissance ; c'est avant tout un thème politique ;

— l'ivoirisation est, en soi, une expression confusionniste qui laisse croire à une dynamique nationale unitaire, alors qu'elle va recouvrir concrètement un processus de stratification sociale rapide et contrasté de la nation ivoirienne. Il est vrai que cette forme sémantique a eu le succès que l'on sait à travers l'Afrique et que son usage est aussi comode que son contenu est apparemment explicite ;

— l'ivoirisation du capital du secteur moderne n'apparaît pas comme un moyen terme défini par l'arbitrage de l'Etat, entre une exclusivité économique des industriels étrangers dans le secteur privé d'une part, et un monopole d'entreprise qui serait revendiqué par les nationaux ; d'autre part, c'est peut-être pour contrebalancer symboliquement la présence dominante de capitaux publics ivoiriens dans l'économie nationale, et pour encadrer l'émergence largement spontanée d'un milieu affairiste local, que les pouvoirs publics soutiennent et entretiennent l'idée d'ivoirisation ;

— l'entrepreneur, le capitaliste ou l'homme d'affaires ivoirien apparaissent, au moins dans les textes officiels, moins substantiels que l'idée d'ivoirisation elle-même. C'est du projet, en tant que tel, dont il est surtout question, plus que des promoteurs ivoiriens qui semblent des entités abstraites, sinon absentes, alors qu'il existe déjà un certain nombre d'artisans, d'affairistes ou de capitalistes ivoiriens. Il est notoire que l'émergence d'une couche d'entrepreneurs et de promoteurs ivoiriens est conçue et envisagée davantage comme option politique réalisée à travers un monopole technocratique que comme le produit d'une concertation avec les milieux concernés ;

— dans le discours relatif à l'ivoirisation se dessine un équilibre délicat entre incantation et décision, vœu pieux et affirmation, projets théoriques et réalisations effectives ; la pratique de l'Etat à propos de l'ivoirisation se déplace entre les termes de chacun de ces binômes ;

— s'il est excessif d'affirmer que l'ivoirisation, projet volontariste de l'Etat, n'est que rhétorique, il n'est pas certain que les pouvoirs publics ne tiennent un discours ambivalent ; ils n'accordent peut-être pas à cet objectif autant de crédit qu'il y paraît, même si, paradoxalement, les moyens octroyés sont nombreux et importants (ainsi a-t-on pu noter, lors du VII^e Congrès du P.D.C.I.-R.D.A., qu'il n'a jamais été fait allusion à l'ivoirisation privée du capital et à l'entreprise ivoirienne).

Est-ce seulement à cause des défaillances de certaines institutions concernées que le bilan de l'ivoirisation, au seuil du quinquennat 1981/85, n'est pas vraiment satisfaisant, ou bien, plus subtilement, est-ce de façon délibérée que le gouvernement intervient peu dans la marche bureaucratique, dispendieuse et souvent chaotique des structures de promotion, alors que par ailleurs les pouvoirs publics ont montré leur

détermination et leur cohérence (liquidation de certaines sociétés d'Etat). En perpétuant l'idée-force que l'Etat entend assurer la gestation et le développement d'une classe d'entrepreneurs et de capitalistes nationaux, l'ivoirisation et son projet sont, en partie, utilisés comme un double écran certes très mince, mais rémanent, d'une part face à une présence étrangère forte, indispensable à la poursuite des choix de croissance, d'autre part devant l'intervention massive de l'Etat dans l'économie nationale.

Mais pour que l'arbre cache la forêt, encore faut-il que cette idée d'ivoirisation ne reste pas qu'une formule et qu'elle soit cautionnée et validée par un commencement d'exécution. En effet, une absence de toute réalisation en matière d'ivoirisation aurait rapidement flétri le caractère incantatoire de ce projet et insatisfait certains milieux ivoiriens. Mais, à l'inverse, une participation trop hâtive (ou une revendication importante et incontrôlée des privés nationaux à l'activité économique moderne) aurait bouleversé l'équilibre d'un développement construit par les pouvoirs publics à partir de l'ouverture sur l'étranger et de l'existence d'un secteur public puissant.

L'ivoirisation du capital et le contrôle du secteur moderne par les nationaux : analyse statistique

Evolution des participations ivoiriennes publiques et privées dans l'ensemble du secteur moderne (agriculture, industrie, commerce et services) entre 1974 et 1978

Il n'est pas concevable d'envisager l'étude de la contribution financière privée ivoirienne dans l'économie moderne sans prendre en compte le rôle directeur et dominant de l'Etat, autant par sa propre stratégie et son volume d'intervention dans le capital social des firmes que par son objectif apparent de participation accrue des nationaux au contrôle des entreprises modernes.

La puissance publique, par une présence sectorielle sélective, peut tout autant accélérer le processus de privatisation et d'ivoirisation des entreprises qu'elle subordonne, en cédant une partie ou la totalité de ses actifs à des nationaux (c'est d'ailleurs cette formule qui avait été retenue initialement comme une des voies de l'ivoirisation privée du capital industriel), que le bloquer en maintenant ou même en renforçant sa présence financière dans des activités jugées stratégiques.

De plus, l'Etat est le seul agent national capable de limiter ou de compenser une présence étrangère importante dans le capital social du secteur moderne.

Dés moyens en capitaux importants et une politique d'ensemble vont imposer l'Etat comme un partenaire économique majeur, alors que les investisseurs privés ivoiriens seront atomisés, inexpérimentés, sans influence décisive dans la politique des firmes à laquelle ils participent encore modestement.

1) Le secteur public ivoirien dans le capital du secteur moderne

Depuis 1974, la part du contrôle financier public dans l'ensemble du secteur moderne a évolué de la manière suivante :

*Tableau 1 : Contrôle financier public ivoirien
dans l'ensemble du secteur moderne
(en milliards de F C.F.A. courants) (10)*

<i>Année</i>	<i>1974</i>	<i>1975</i>	<i>1976</i>	<i>1977</i>	<i>1978</i>
Capital public ivoirien	26,453	49,497	73,556	131,442	145,349
Indice	100	187	278	497	549
Capital ivoirien public sur total	22,27 %	31,68 %	32,58 %	47,96 %	46,58 %

En 1978, par le niveau élevé de sa participation au capital social des entreprises, l'Etat contrôle près de la moitié de l'économie moderne ivoirienne.

Mais l'importance de cette intervention financière est variable suivant les secteurs considérés. Elle est de :

- 10,99 % dans le commerce
- 13,72 % dans l'agriculture moderne
- 50,87 % dans l'industrie
- 63,25 % dans les services

L'Etat a choisi d'intervenir massivement dans les secteurs à forte immobilisation en capital, pas nécessairement rentables, mais stratégiques pour soutenir ou induire une croissance rapide des investissements privés ou pour réduire les disparités régionales (Sodesucre).

A côté de cette intervention forte mais diversifiée dans l'économie ivoirienne, nous situerons mieux la modeste contribution des investisseurs privés locaux. Le rôle des personnes privées ivoiriennes, physiques ou morales, sera envisagé à partir des données fournies par la Centrale des bilans (10). Sont recensées ici toutes les entreprises qui ont transmis un exemplaire de leur comptabilité, normale ou simplifiée, à la Direction de la Comptabilité publique et du Trésor.

Mais un certain nombre d'entreprises importantes échappe encore à cet enregistrement, sans compter la totalité de l'artisanat et une part

(10) Centrale des bilans, de 1974 à 1978.

considérable des petites et moyennes entreprises. Il n'en reste pas moins que pour appréhender l'évolution et le niveau de l'ivoirisation dans le secteur dit moderne, la Centrale des bilans constitue un outil nécessaire et suffisant (11).

2) Le secteur privé ivoirien dans le capital du secteur moderne

D'après la Banque des données financières, la part relative des capitaux privés ivoiriens (« capital dotation ») a évolué dans les proportions suivantes :

*Tableau 2 : Contrôle financier privé ivoirien
dans l'ensemble du secteur moderne
(en milliards C.F.A.)*

	Total capital dotation		Capital dotation privés Ivoiriens		
		indice		indice	sur total
1974	118,733	100	16,058	100	13,52 %
1975	156,219	132	12,944	81	8,3 %
1976	225,770	190	42,384	263	18,8 %
1977	274,032	231	18,185	113	6,6 %
1978	312,001	263	22,910	143	7,34 %

Alors que l'ensemble du « capital dotation » du secteur moderne passait en quatre ans de l'indice 100 à l'indice 263, la participation ivoirienne privée ne dépassait pas 143 en 1978. Le rythme d'accroissement des participations ivoiriennes a toujours été inférieur à celui de l'ensemble du capital moderne, excepté pour 1976, où l'on trouve une augmentation aberrante des services, réajustés en 1977 sur un montant plus réaliste. En contradiction avec une politique d'ivoirisation affirmée, l'évolution observée entre 1974 et 1978 montre un recul relatif de la position des privés ivoiriens dans l'ensemble du secteur moderne.

Si l'on compare l'évolution ivoirienne privée entre 1974 et 1978 à

(11) Pour la situation antérieure à 1975, voir CHEVASSU et VALETTE, 1975.

l'ensemble des autres partenaires on observe que seuls les cinq premiers actionnaires (Côte-d'Ivoire « public », « autres pays d'Afrique », Allemagne, U.S.A. et Grande Bretagne) ont amélioré leur position relative, les « autres pays d'Europe » l'ont seulement maintenue. Toutes les autres nationalités ont vu leur part se réduire. Et bien que le secteur privé ivoirien occupe toujours le troisième rang dans le contrôle financier du secteur moderne, sa participation relative a nettement diminué puisqu'elle est passée de 13,5 % en 1974 à 7,3 % en 1978 du capital dotation total investi dans le secteur moderne.

Mais, si la situation générale des privés ivoiriens va dans le sens d'un recul du contrôle financier, au niveau des grands secteurs ou des sous-branches d'activités des disparités importantes sont repérables :

Tableau 3 : Evolution du contrôle financier privé ivoirien
dans les grands secteurs économiques de 1974 à 1978
(en milliards de C.F.A.)

	1974	1975	1976	1977	1978
Agriculture	?	0,799	1,016	0,915	1,045
Industrie	4,421	4,478	6,147	6,300	8,091
Commerce	2,166	2,879	3,656	4,841	6,314
Service	6,951	2,726	28,454	3,300	4,043
Autre (12)	2,720	2,062	3,111	2,829	3,417
TOTAL	16,058	12,944	42,384	18,185	22,910

Les sous-branches dans lesquelles la contribution ivoirienne a particulièrement progressé sont au nombre de neuf (sur une centaine de sous-branches au total). La croissance du capital ivoirien privé y a été au moins de l'ordre de 1 à 10, en F C.F.A., entre 1974 et 1978. Ce sont :

exploitation forestière	(de 53 millions C.F.A. à 552)
hôtellerie	(de 49 à 282)
cliniques	(de 0 à 113)

(12) Compagnies d'assurance, instituts de recherche, enseignement privé, sociétés financières et holdings, bâtiments et travaux publics, etc.

professions médicales	(de 0 à 41)
grands magasins	(de 0 à 78)
commerce de matériaux de construction	(de 0 à 314)
commerce de véhicules automobiles	(de 23 à 317)
librairies, papeteries	(de 20 à 212)
enseignement privé non confessionnel	(de 0 à 143 millions C.F.A.)

Situation du secteur privé ivoirien dans le secteur moderne en 1978

Après avoir envisagé l'évolution de l'ivoirisation depuis 1974, nous nous consacrerons à l'analyse détaillée de la situation de cette ivoirisation en 1978 dans l'économie moderne.

Nous étudierons successivement :

— le taux d'ivoirisation par secteur et par entreprise ainsi que la physionomie des entreprises à participation ivoirienne ;

— le contrôle que cette participation permet aux Ivoiriens d'exercer sur l'économie moderne du point de vue des principaux agrégats.

1) Taux d'ivoirisation

a) taux d'ivoirisation global de l'économie

Nous savons qu'en 1978 la participation des privés ivoiriens aux fonds propres du secteur moderne s'élevait à 7,3 % du total de ce mode de financement. En nombre d'entreprises, la présence ivoirienne privée est nettement plus sensible, puisque, sur les 2 070 unités agricoles, industrielles, de commerce et de service enregistrées à la Centrale des bilans, 781 (soit près de 38 %) font l'objet d'une participation financière ivoirienne.

Si l'on rapporte le nombre d'entreprises à participation ivoirienne privée au capital total détenu par des nationaux, il ressort que la contribution moyenne ivoirienne aux fonds propres est inférieure à 30 millions F C.F.A. par firme, alors que, pour l'ensemble des firmes sans participation ivoirienne privée, l'apport moyen public ivoirien et privé étranger aux fonds propres est de 224 millions C.F.A. pour chaque unité de production, de commerce ou de service.

b) taux d'ivoirisation sectoriel

Du point de vue du nombre d'entreprises, l'ivoirisation des grands secteurs d'activité se présente de la façon suivante :

Tableau 4 : Nombre d'entreprises selon le secteur d'activité et le contrôle financier

	<i>Agriculture</i>	<i>Industrie</i>	<i>Commerce Serv. autres</i>	<i>Total</i>
Entreprises à participation ivoirienne	8 %	23 %	69 %	100 %
privée	66 40 %	177 45 %	538 36 %	781 38 %
Entreprises sans participation ivoirienne	8 %	17 %	75 %	100 %
privée	99 60 %	216 55 %	974 64 %	1 289 62 %
TOTAL	8 % 165 100 %	19 % 393 100 %	73 % 1 512 100 %	100 % 2 070 100 %

On observe que la répartition des entreprises à participation ivoirienne selon le secteur d'activité n'offre pas une spécificité particulière, sinon une présence relative légèrement plus forte dans l'industrie (23 % contre 17 % pour les entreprises sans participation étrangère). Plus précisément, il est intéressant de connaître le niveau de cette participation. Permet-il aux privés de détenir une minorité de blocage dans le contrôle des entreprises (33 % du capital social), leur donne-t-il la majorité absolue (51 %), ou mieux, la propriété de la firme est-elle exclusivement le fait d'Ivoiriens (100 %) ?

La tendance générale de cette participation est une baisse du nombre d'entreprises concernées corrélative à la hausse de la proportion de capital contrôlé. Autrement dit, plus la participation ivoirienne est élevée, dans les fonds propres et les immobilisations des firmes, et plus le nombre d'entreprises contrôlées par des privés ivoiriens diminue. Cependant, il existe deux anomalies dans ce schéma. D'une part, un redressement sensible du nombre d'entreprises dans la branche des 50 à 59 % de participation ivoirienne, où la présence ivoirienne se renforce (90 entreprises). D'autre part, une nette progression dans la tranche de 100 % qui totalise en moyenne 24 % des entreprises à participation ivoirienne.

Dans l'ensemble des entreprises à participation ivoirienne, il apparaît que :

— les promoteurs ivoiriens disposent au moins de la minorité de

blocage dans 476 entreprises (62 % du nombre des entreprises à participation ivoirienne) ;

— ils exercent au moins un contrôle majoritaire dans 381 firmes (49 %) ;

— enfin, ils maîtrisent totalement 191 entreprises (24 %).

Il ressort que, parmi les 781 entreprises partiellement ou totalement ivoiriennes, 305 (38 %) échappent très largement à tout contrôle des commanditaires nationaux privés puisqu'ils n'y disposent même pas d'une minorité de blocage. De plus, la moitié des entreprises à participation ivoirienne privée du secteur moderne est dominée par le capital privé national qui contribue à plus de 50 % au financement de leur fonds propres et de leurs immobilisations. En fin de compte, les firmes totalement ivoiriennes ne constituent que moins du quart du nombre d'entreprises à participation ivoirienne, et seulement 9 % des entreprises du secteur moderne.

2) Physionomie des entreprises du secteur moderne à participation ivoirienne

Les entreprises agricoles, industrielles, commerciales ou de service à participation ivoirienne sont généralement de petites dimensions :

— 22 % ont un montant d'immobilisation inférieur à 5 millions de F C.F.A. ;

— 50 % disposent de moins de 20 millions d'immobilisation ;

— 76 % de moins de 100 millions.

Mais une répartition comparée, selon le niveau d'immobilisation, montrerait que les entreprises à participation ivoirienne sont moins « petites et moyennes » que les autres firmes sans participation ivoirienne :

Tableau 5 : Importance de la participation ivoirienne selon les immobilisations

<i>Immobilisations (en millions de F C.F.A.)</i>	<i>0-5</i>	<i>0-20</i>	<i>0-100</i>	<i>100-500</i>	<i>500 et +</i>
% Entreprises à participation ivoirienne	22 %	50 %	76 %	16 %	8 %
% Entreprises sans participation ivoirienne	32 %	62 %	82 %	11 %	7 %

A la lecture de la Centrale des bilans 1978, on observe que la physionomie des entreprises est déterminée par les niveaux de participation financière ivoirienne.

On distingue quatre niveaux :

- 10 % et moins (participation marginale)
- la minorité de blocage 33 % (de 30 à 40 %)
- la majorité absolue (50 à 60 %)
- la propriété intégrale

Les participations marginales sont fréquentes dans les tranches d'immobilisations comprises entre]10, 50] millions de C.F.A. (28,6 %), mais surtout pour les tranches]100, 500] et]500, 1 000] qui, au total, regroupent 37,5 % des entreprises à participation ivoirienne marginale.

Les participations ivoiriennes équivalentes à une minorité de blocage sont principalement situées dans les tranches d'immobilisations inférieures à 50 millions (57,8 %), mais non négligeables dans les tranches]100, 500] et]500, 1 000], puisqu'elles atteignent au total près de 25 % du nombre d'entreprises dans lesquelles la participation ivoirienne équivaut à la minorité de blocage (30 à 40 % des immobilisations y sont la propriété d'Ivoiriens).

Les participations financières qui fournissent aux Ivoiriens une majorité absolue sont fortement représentées parmi les petites et moyennes entreprises]0, 10] et]10, 50] millions d'immobilisations avec respectivement 46,7 % et 30 % des entreprises à majorité ivoirienne.

Dans cette catégorie, plus des trois quarts des entreprises à participation ivoirienne majoritaire ont un montant d'immobilisation inférieur à 50 millions.

La propriété intégrale des immobilisations est extrêmement concentrée dans les petites et moyennes entreprises : plus de 80 % de ces entreprises exclusivement ivoiriennes ont un montant d'immobilisations inférieur à 50 millions.

On observe que plus le niveau de participation des Ivoiriens au financement des immobilisations et du capital social des entreprises du secteur moderne est élevé, plus la physionomie des entreprises tend à se rapprocher du type Petite et Moyenne Entreprise.

3) Part des entreprises à participation ivoirienne dans le contrôle du secteur moderne

L'ivoirisation est très généralement envisagée et mesurée à partir du capital détenu par les privés ivoiriens, mais cette participation au capital économique leur confère une importance et un poids différents selon l'agrégat considéré. La Centrale des bilans propose huit paramètres distincts à partir desquels peut être évaluée cette maîtrise de l'appareil économique par les investisseurs ivoiriens :

le capital dotation

la valeur ajoutée
 les immobilisations nettes
 la capacité bénéficiaire
 les résultats nets
 le chiffre d'affaires toutes taxes comprises
 les exportations
 les importations

Selon l'agrégat considéré, on constatera, par exemple, que le nombre des branches ivoirisées à plus de 50 % varie fortement : 11 branches sont ivoirisées à plus de 50 % en ce qui concerne le capital, par contre 7 branches seulement dépassent le même seuil d'ivoirisation si l'on raisonne en termes de valeur ajoutée, et 2 du point de vue des exportations. Globalement, le contrôle différentiel de l'économie moderne par les 781 entreprises à participation ivoirienne se présente comme suit :

Tableau 6 : Contrôle de l'économie nationale moderne
 par le secteur privé ivoirien

<i>Capital</i>	<i>Valeur ajoutée</i>	<i>Immobilisations nettes</i>	<i>Capacité bénéficiaire</i>	<i>Résultats nets</i>	<i>Chiffres d'affaires T.T.C.</i>	<i>Exportations</i>	<i>Importations</i>
A : 22 910	73 403	32 824	10 044	1 535	360 577	172 539	22 746
B : 7,34 %	11,86 %	4,68 %	7,65 %	4,28 %	15,29 %	32,52 %	6,83 %

A : Valeur absolue contrôlée en millions de francs C.F.A.

B : Pourcentage contrôlé.

En ne considérant que les exportations et les résultats nets, l'ivoirisation du capital (qui, rappelons-le, représente 7,3 % environ du capital total du secteur moderne 1978) autorise un contrôle de 32,58 % des premières et de 4,28 % des secondes.

Exportations : cet agrégat est largement ivoirisé puisque, en valeur relative, il représente plus de quatre fois la part ivoirienne privée dans le capital national. Mais cette situation de forte maîtrise du secteur moderne par les nationaux (en termes d'exportations) est déterminée par la structure même de ces exportations concentrées autour des trois pro-

duits primaires que sont le café, le cacao et le bois. Les privés ivoiriens détiennent en effet plus de 54 % du capital de la branche 27-11 (exportation café-cacao) et réalisent 156 796 millions C.F.A. d'exportations (49 % des exportations de la branche). Cette seule activité explique plus de 90 % des exportations contrôlées partiellement ou totalement par des personnes privées ivoiriennes. Le reste tient principalement aux exportations de bois et à l'exploitation forestière (3,3 %), à l'exportation d'ananas (2,2 %).

Résultats nets : il est patent qu'un grand nombre d'entreprises à participation ivoirienne enregistre ou déclare des résultats nets médiocres, voire négatifs. Sur ces 781 entreprises, 160, soit 20 %, affirment n'avoir réalisé aucun bénéfice net en 1978 (d'où la part relative faible des résultats nets enregistrés par les entreprises à participation ivoirienne). Ne pouvant comparer cette proportion d'entreprises déficitaires avec les résultats obtenus par les firmes sans participation ivoirienne, il n'est pas possible d'affirmer que les premières sont moins performantes que les secondes.

De plus, si effectivement un cinquième des entreprises à participation ivoirienne sont déficitaires, on constate que cette situation est indépendante du niveau de participation ivoirienne. Parmi les entreprises à participation ivoirienne, la proportion d'entreprises déficitaires n'évolue pas de façon significative avec le contrôle du capital financier des privés ivoiriens. Par contre, si l'on cumule les résultats nets négatifs en valeur absolue, on observe que les entreprises dont le capital est ivoirisé à plus de 90 % (tranches [90, 100] et [100]) réalisent en 1978 près de 50 % des pertes cumulées.

Si ces comparaisons fournissent, pour une année, une indication sur les résultats comptables apparents des entreprises ivoirisées, elles sont insuffisantes pour en tirer une conclusion sur la gestion des entreprises ivoiriennes, d'autant plus que, généralement, les firmes ivoirisées du point de vue de leur capital ne le seront pas au plan de l'encadrement et de la gestion, puisque les propriétaires ivoiriens confieront souvent la marche de leur entreprise à des cadres expatriés, garants à leurs yeux d'une gestion rigoureuse et efficace. En outre, il faudrait nécessairement faire la part de ce qui relève effectivement d'un déficit de gestion et d'une dissimulation comptable pour traiter valablement ces résultats nets.

Il est intéressant de comparer l'emprise ivoirienne privée sur l'économie moderne avec celle exercée par les autres principaux partenaires économiques, à savoir le secteur public et assimilé et les Français.

**Tableau 7 : Contrôle de l'économie nationale
par les principaux partenaires économiques
(en millions de F C.F.A.)**

	<i>Capital</i>			<i>Valeur ajoutée</i>			<i>Immobilisations nettes</i>		<i>Capacité bénéficiaire</i>	
Privés ivoiriens	22 910	7,34 %		73 403	11,86 %		32 824	4,68 %	10 044	7,65 %
Français	83 225	26,67 %		282 859	45,72 %		129 715	15,64 %	54 467	41,47 %
Etat	145 349	46,59 %		148 421	23,89 %		562 880	67,17 %	43 984	33,49 %

	<i>Résultats nets</i>			<i>Chiffre d'affaires</i>			<i>Exportation</i>		<i>Importation</i>	
Privés ivoiriens	1 535	4,28 %		360 577	15,29 %		172 532	32,58 %	22 746	6,83 %
Français	17 960	50,11 %		1 073 901	45,52 %		200 511	37,79 %	165 881	49,83 %
Etat	9 640	26,89 %		440 228	18,65 %		61 603	11,61 %	74 589	22,41 %

En ramenant le capital à l'indice 1 pour chacun des partenaires, on constate que les différents agrégats ne représentent pas la même importance pour chaque agent.

**Tableau 8 : Contrôle de l'économie nationale
par les principaux partenaires économiques
(indice)**

	<i>Capital</i>	<i>Valeur ajoutée</i>	<i>Immobilisations nettes</i>	<i>Capacité bénéficiaire</i>	<i>Résultats nets</i>	<i>Chiffre d'affaires</i>	<i>Exportations</i>	<i>Importations</i>
Privés ivoiriens	1	1,61	0,63	1,04	0,58	2,08	4,43	0,93
Français	1	1,71	0,58	1,55	1,87	1,70	1,41	1,86
Etat	1	0,51	1,44	0,71	0,57	0,40	0,24	0,48

(L'indice porté à l'intersection ligne-colonne est le rapport entre la part relative d'un agrégat donné et la part relative du capital de l'agent considéré.)

Les intérêts privés ivoiriens et français se comportent de façon similaire ; c'est-à-dire qu'une unité de capital leur donne globalement un poids commun d'un point de vue des autres agrégats, excepté principalement pour les résultats nets et les exportations.

Pour ce qui est des résultats nets, de deux choses l'une : ou bien les entreprises à participation française sont plus performantes, ou bien les entreprises ivoiriennes échappent plus facilement au contrôle comptable et fiscal, ce qui permettrait une certaine sous-évaluation des résultats nets.

En matière d'exportation, nous savons que les privés ivoiriens contrôlent une part importante des principales exportations nationales, bien supérieure à leur importance en capital. Ces exportations représentent aussi les secteurs d'exportation privilégiés des entreprises à participation française :

exportation café-cacao	:	93 511 millions de F.C.F.A.
exportation bois	:	25 530 » »
exportation conservation et préparation alimentaire	:	13 147 » »

Par contre, l'Etat ivoirien, qui contrôle près de la moitié du capital national et les deux tiers des immobilisations nettes, est relativement en retrait du point de vue des autres agrégats exprimés en indice qui sont tous inférieurs à 1. Cette observation confirme le rôle d'investisseur

massif de l'Etat dans des secteurs qui par nature sont à forte intensité capitalistique et à faible productivité (Sodesucre, Sogefiha, E.E.C.I., Palm-industrie...).

Bien que les intérêts privés ivoiriens soient principalement situés dans l'industrie du point de vue du capital (35 %) et des immobilisations nettes (41 %), les entreprises à participation ivoirienne réalisent 69 % de leur chiffre d'affaires et effectuent 33 % de leurs exportations dans les activités commerciales.

Les investisseurs privés ivoiriens contrôlent 33 % des exportations nationales et 15 % du chiffre d'affaires total de la Côte-d'Ivoire. Par contre, les importations (6,8 %) et plus encore les immobilisations nettes (4,7 %) sont très faiblement maîtrisées par les personnes privées ivoiriennes.

L'ACCUMULATION PRIVEE IVOIRIENNE : L'ETAT

De la bureaucratie administrative à la bourgeoisie d'Etat

C'est avec la naissance de la nation ivoirienne, en 1960, que va se développer, dans l'appareil d'Etat, une bureaucratie aux fonctions administrative, politique, judiciaire et militaire. Mais, rapidement, l'Etat va élargir ses prérogatives, en multipliant ses interventions dans le champ de la production pour devenir le principal agent économique en Côte-d'Ivoire, dépassant même la puissance des intérêts étrangers présents dans le pays. De la bureaucratie administrative, largement développée au cours de la première décennie d'indépendance, va émerger, dans le sillage de l'Etat-patron, une bourgeoisie d'Etat au tournant des années 1970. Aux postes de direction, de décision et d'ordonnancement, une classe administrative de haut niveau va prospérer au cours de la décennie 1970-80.

Jusqu'à la fin de la décennie 1970, l'euphorie économique et financière rend possibles d'importants transferts qui feront de la classe dirigeante bureaucratique la classe possédante bourgeoise. Il y a eu là un enrichissement considérable qu'aucun moyen académique de redistribution du revenu national (salaires, profits, dividendes, rentes et subventions) n'aurait permis ; seule une redistribution parallèle, non contrôlée et tolérée de fonds publics permettait un nouveau partage de la richesse et l'émergence rapide d'une classe que l'on peut qualifier de bourgeoisie d'Etat, et ce, pour deux raisons :

— sa fonction de grand commis d'un Etat-patron, dominant et contribuant directement ou indirectement à l'ensemble de l'activité économique ivoirienne, la démarque nettement d'une bureaucratie exécutante et strictement administrative. Elle occupe, dans l'appareil d'Etat,

un rôle (ou au moins le titre) d'un gérant qui serait intéressé aux résultats ;

— l'origine de ses revenus apparents et réels fait que cette classe est une bourgeoisie, puisque ses ressources, via l'Etat, seront essentiellement prélevées sur le travail paysan, producteur de café et de cacao. La bourgeoisie d'Etat s'est enrichie à partir de ce transfert institutionnel de sur-travail que réalise la Caisse de stabilisation.

Les formes et les moyens de cette ponction, plus parallèle que clandestine, sont multiples et bien connus. A ces formes inusitées de constitution d'un capital primitif va s'ajouter l'accès officiel aux fonds bancaires, privés ou publics, d'autant plus aisé qu'il concerne cette bourgeoisie d'Etat et qu'il sera obtenu avec force recommandations et appuis.

« Salaires, avantages de toutes natures, d'autant plus juteux qu'ils étaient fixés par les bénéficiaires eux-mêmes..., gabegie, inflation d'emplois de complaisance, ont longtemps caractérisé la gestion des sociétés d'Etat. Dotés de pleins pouvoirs... les directeurs négociaient sur le marché financier des emprunts qui, pour l'essentiel, étaient investis dans des appartements luxueux à Neuilly, à Cannes ou ailleurs » (13).

Ces pratiques économiques ont donc représenté un moyen efficace et rapide d'enrichissement de la classe bureaucratique dirigeante. Par le niveau de ses divers revenus et ressources, la bourgeoisie a pu mener grand train de vie : les signes ostentatoires de ce pactole se sont multipliés par une consommation somptuaire, largement inspirée des modèles occidentaux (14). Les écarts de revenus et leur projection dans le comportement des groupes sociaux sont devenus de plus en plus flagrants : la construction immobilière résidentielle a fleuri, les voitures de grosse cylindrée se sont multipliées et la restauration africaine de standing s'est nettement étendue. Autant d'indices qui illustrent un enrichissement rapide, important et démonstratif auquel l'Etat et sa finance ne sont pas étrangers.

La littérature de référence (15) sur la question de l'existence d'une bourgeoisie périphérique avait relevé le phénomène de bureaucratisation dans l'Etat, mais sans y reconnaître clairement l'émergence d'une bourgeoisie.

« Il n'existe donc pas de bourgeoisie nationale, urbaine tout au moins, au vrai sens du terme, mais seulement des couches administratives (dans la fonction publique ou dans les postes ouverts à cet effet dans les grandes entreprises étrangères) relativement

(13) R. ATTA KOFFI.

(14) A. TOURÉ, 1979.

(15) S. AMIN, 1973.

aisées dont le sort et la prospérité sont liés à ceux du secteur étranger dominant » (p. 195).

« Constitution rapide de nouvelles couches locales privilégiées presque uniquement de type administratif dont la prospérité et le pouvoir dépendent de l'aide extérieure et qui ne font preuve d'aucun dynamisme économique » (p. 265).

« Quant aux couches aisées, sinon économiquement dirigeantes, elles ne groupent que 2 000 chefs de famille : moins de 1 000 fonctionnaires supérieurs et quelques centaines de cadres associés aux affaires étrangères.

... Des revenus de 2 à 4 millions par an et par emploi auxquels s'ajoutent ceux tirés de l'exploitation des taxis et de la location de logements offrent certes des possibilités matérielles incomparables du point de vue des niveaux de vie et de consommation, mais guère de possibilité de constitution d'une classe d'entrepreneurs dynamiques, d'autant plus que la concurrence du capital étranger est présente partout » (p. 196).

« Le seul changement structurel qui ait marqué ces quinze années, c'est la constitution brutale d'une bourgeoisie administrative, au moment de l'indépendance. »

Autant S. Amin développe et démontre l'absence d'une bourgeoisie d'entrepreneurs privés en Afrique (16), autant il passe totalement sous silence le sens et les implications de l'apparition d'une classe administrative qu'il qualifie finalement de « bourgeoisie administrative », après l'avoir dénommée « couches aisées » et « privilégiées ». Le refus ou l'absence de prise en compte de cette bourgeoisie d'Etat nous paraît doublement inacceptable.

En premier lieu, parce que S. Amin lui-même affirmera plus loin :

« ... l'absence en Afrique noire de superstructures politiques solides comparables à celles de l'Orient devait également retarder l'apparition de la bourgeoisie. C'est, en effet, souvent à partir des cadres nationaux que se sont constituées les bourgeoisies nationales modernes orientales et latino-américaines » (p. 346).

Pourquoi, dans le cadre de l'Afrique noire, a-t-il insisté longuement sur l'inexistence patente d'une bourgeoisie d'entrepreneurs privés, en minimisant le phénomène massif et général de promotion, dans la mouvance de l'administration, d'une bourgeoisie d'Etat dont il savait le rôle stratégique qu'elle allait jouer dans la constitution d'une bourgeoisie nationale ?

En second lieu, il est nécessaire d'aller plus loin que la simple reconnaissance d'une formation de « couches administratives relativement aisées » au sein de l'appareil d'Etat. En ne disant rien sur l'origine, la

(16) S. AMIN, 1971-B (345-353).

nature et le niveau des ressources effectives de cette classe aisée, S. Amin évacue l'essentiel de la question ; à savoir que ces revenus, pour le principal, sont prélevés sur les recettes de l'Etat, de façon officielle ou parallèle, et proviennent essentiellement de la réalisation du surtravail paysan (planteurs et manœuvres).

En négligeant totalement le rôle d'entrepreneur que tient l'Etat ivoirien dans tous les secteurs stratégiques de l'activité économique (par des prélèvements du type « Caisse de stabilisation », par des prises de participations dans le capital social de firmes industrielles, commerciales et bancaires, par la constitution de sociétés d'Etat à vocation agro-industrielle), S. Amin manque, par deux fois, sa rencontre avec la bourgeoisie nationale entreprenante : d'une part, l'Etat qui est le principal entrepreneur en Côte-d'Ivoire et, d'autre part, la bourgeoisie administrative qui en est la principale bénéficiaire, autant par son mode de vie que par son accumulation et son pouvoir.

En fait de « couches », ne s'agit-il pas plutôt d'une classe « qui du point de vue des rapports de production (se situe) du côté du capital » (public et aussi étranger) (17) ? Et, au lieu de considérer une aisance consommatoire ou bien des privilèges matériels relativement plus importants pour les nantis que pour les milieux défavorisés — ce qui laisse croire à une différence de degré dans la hiérarchie des revenus —, il faut distinguer la classe des petits salariés et travailleurs indépendants urbains ou ruraux d'une part, et celle des hauts fonctionnaires et cadres supérieurs d'autre part, les premiers fournissant leur force de travail et les seconds prélevant au passage, en plus de leur salaire, leur part de plus-value.

En escamotant le rôle stratégique et actif de l'Etat, S. Amin, faisait l'économie d'un débat sur l'émergence d'une bourgeoisie « périphérique » qui est la véritable « grande absente » de sa démonstration.

J.-P. Olivier avait déjà montré, en 1975, que dans la bourgeoisie d'Etat, « ses membres à titre individuel utilisent leur position pour s'enrichir et se poser en capitalistes privés » (p. 1760) (18). Il y a bien là l'origine d'une accumulation privée ivoirienne. Mais il apparaît pourtant que, sa proposition restant exacte, la situation est inverse. A savoir que c'est en tant que classe bourgeoise étatique que se réalise de façon généralisée un enrichissement collectif de cette classe, alors que les placements et les investissements qu'elle va réaliser ne s'effectuent que de façon atomisée et individuelle.

Il y a une stratégie de classe dans l'enrichissement. Il y a une tactique individuelle dans l'accumulation. Et s'il y a capital, il n'y a pas forcément capitaliste. Nous y reviendrons. L'enrichissement collectif fait que la bourgeoisie d'Etat tout entière mobilise ces ressources parallèles. Et l'intérêt de cette classe est que chacun puisse saisir les largesses de l'Etat, afin que tous soient solidaires, voire complices, de ces pratiques

(17) J.-P. OLIVIER (1975).

(18) J.-P. OLIVIER (*idem*).

économiques que seul le Président pourra dénoncer. A partir de là va se développer une accumulation privée ivoirienne dont nous avons vu qu'elle n'était qu'un mode de formation de capital ivoirien parmi d'autres, le plus important en termes de capital et du point de vue de la stratégie de l'Etat. Nous ne reviendrons donc pas sur la forme prise par cette composante du secteur privé ivoirien (cf. *supra* : La petite et moyenne entreprise ivoirienne et le secteur moderne). Il nous faudra plutôt considérer la nature de cet affairisme privé.

De la bourgeoisie d'Etat à l'avènement d'un milieu d'entrepreneurs ivoiriens ?

L'interrogation s'impose. Il serait en effet bien présomptueux d'affirmer que cette bourgeoisie affairiste constitue le germe d'une « véritable classe d'entrepreneurs » ou, au contraire, qu'elle ne représente qu'une forme travestie, sans importance et sans avenir. Vingt ans d'existence paraissent minces pour lancer de telles extrapolations qui relèveraient plus d'une idéologie ou triomphaliste ou doctrinaire que de l'observation critique. Ni plaider, ni réquisitoire à l'égard de ce milieu d'affaires, mais une réflexion autour de quelques traits caractéristiques d'un milieu social bourgeois, à peine naissant et évoluant dans un contexte national qui, par son dynamisme et sa fragilité, se prête mal à des perspectives péremptives.

Deux séries de facteurs paraissent déterminer la situation actuelle de ce milieu d'affaires :

- d'une part son exigüité, liée autant à l'histoire coloniale que post-coloniale ;
- d'autre part, son origine et ses liaisons qui vont marquer son comportement présent et, sans doute, son évolution.

Exigüité du milieu d'affaires ivoirien

Il est notoire que le secteur privé ivoirien est de faible importance, de par sa taille (rappelons que, dans le secteur moderne agricole, industriel et commercial, il ne représentait que 7,3 % du capital social total en 1978). Trois ordres d'explication sont envisageables :

- l'histoire précoloniale et coloniale ;
- l'importance du secteur privé étranger ;
- le rôle majeur du secteur public ivoirien.

a) Dans sa comparaison à l'échelle mondiale (19), S. Amin montre nettement les causes historiques de la difficulté d'exister d'une bourgeoisie privée entreprenante. Nous le citerons largement.

(19) S. AMIN, 1971-B.

Agriculture :

« La plupart de ces sociétés (africaines) n'avaient guère dépassé le stade de la communauté villageoise primitive et les formes étatiques étaient encore trop récentes pour que la dégradation de cette communauté ou sa domination par l'appareil étatique fussent avancées. »

« Dans ces conditions, les couches dirigeantes — des chefferies tribales — étaient moins qu'ailleurs capables économiquement, politiquement et culturellement de se transformer en bourgeoisies nationales agraro-compradore bien insérées dans l'ensemble des relations socio-économiques nouvelles. »

« (La) grande propriété foncière manquait en Afrique noire. L'agriculture d'exportation y fut souvent le fait de millions de petits paysans organisés en communautés villageoises. »

« Le maintien de ces relations communautaires devait ralentir les processus inévitables de différenciation qui accompagnent la commercialisation de l'agriculture. »

Commerce :

« Privés de grandes civilisations urbaines, les commerçants traditionnels apparaissent ici davantage comme le prolongement local du grand commerce arabe. Commerçants Dioula, Sarakollé et Haoussa (...) sont nés de ce contact, à travers le Sahara, avec le monde arabo-berbère qui sollicitait les produits de la forêt. »

« ... Dans les villes créées de toutes pièces après la conquête coloniale, les fonctions commerciales nouvelles, même les plus subalternes, ont été réservées soit directement aux compagnies coloniales, soit à des communautés étrangères : Libanais, Grecs, Indiens. »

Industrie :

« En Afrique noire, (les) cadres, jusqu'à un niveau assez bas de la hiérarchie, furent directement fournis par la colonisation étrangère, dans l'administration comme dans les entreprises modernes. »

« Une colonisation de peuplement a permis à des "petits Blancs" de remplir seuls toutes ces fonctions au détriment de la formation d'élites modernes locales. »

Cette pratique coloniale est aussi illustrée par ces lignes (20) :

« (Les) stratégies qui tendaient manifestement à la constitution d'une bourgeoisie autochtone n'aboutiront pas. L'une des raisons en est l'opposition des maisons de commerce européennes et plus généralement de la colonie française qui surent se servir d'autorités

administratives faibles ou complices pour se faire octroyer par les biais d'artifices plus ou moins grossiers, les parts les plus juteuses de ce que l'on appelait alors "la mise en valeur du territoire" "Les indigènes qui, au départ, exploitaient le bois ont été pratiquement remplacés par des métropolitains, à tel point qu'aujourd'hui nous comptons deux Africains parmi les coupeurs de bois", explique en 1950 le député Houphouët-Boigny devant la "Commission d'enquête parlementaire sur les troubles survenus en Côte-d'Ivoire (...) entre 1947 et 1949". »

Toujours pour l'industrie, S. Amin écrit :

« Le type même de colonisation directe, le pacte colonial qui l'accompagnait, l'absence de grandes villes devaient retarder également la création par le capital colonial d'industries légères... Ce retard a lui-même freiné la formation de cadres techniques disponibles pour la constitution d'une bourgeoisie nationale. »

b) Avec la colonisation, puis l'indépendance, seule l'agriculture donnera naissance à une « bourgeoisie de planteurs », émergence rendue possible justement par l'absence de la grande propriété foncière. Il resterait à préciser la nature de cette classe rurale, dont il n'est pas sûr qu'elle réponde exactement aux critères et au comportement d'une bourgeoisie capitaliste (21).

Par contre, pour le secteur commercial, S. Amin affirme :

« Les commerçants traditionnels, comme ceux de l'Ouest africain, n'ont guère été capables, faute d'envergure financière suffisante, et probablement aussi à cause de leur culture traditionnelle rigide, de se moderniser et de s'introduire dans les circuits du commerce moderne. »

« La conquête coloniale, on le sait, a été précédée pendant plusieurs siècles par les établissements côtiers de traite. Dans ces établissements, une bourgeoisie commerçante, d'origine européenne sur la côte Ouest, arabe sur la côte Est, devenue rapidement métisse, aurait pu être à l'origine d'une bourgeoisie nationale commerçante... Leur développement fut brusquement arrêté, parce que trop tardif, par la concurrence victorieuse des grands monopoles du commerce colonial au début du ^{xx}e siècle. »

Plus généralement, la puissance des grandes maisons de commerce a partout empêché le développement d'une bourgeoisie commerçante, que ce soit au niveau du petit commerce ou du commerce de gros et d'import-export. Face à une demande étroite et à des marchés exigus, les maisons de commerce ont évincé tous les concurrents éventuels. En matière industrielle, le pacte colonial et l'étroitesse des marchés, auxquels s'ajoute l'absence d'une accumulation primitive qu'aurait permis

(21) J.-M. GASTELLU, 1980, et S. AFFOU YAPI, 1979.

la grande propriété foncière, aboutiront à l'absence d'une bourgeoisie industrielle africaine et ivoirienne.

Avec ces longs emprunts faits à S. Amin, les raisons historiques d'un milieu entrepreneur défaillant se précisent, et se prolongent jusqu'à l'époque actuelle avec l'existence d'un secteur privé étranger important.

Importance du secteur privé étranger

C'est un truisme que de rappeler la présence étrangère forte, et encore principalement française dans l'ensemble du secteur moderne :

services	: 16,24 %	du capital social
industries	: 24,74 %	
bois	: 50 %	
bâtiment et T.P.	: 50,63 %	
commerce	: 50,71 %	
agriculture	: 56,59 %	

Sans entrer dans l'analyse détaillée des intérêts français et de leur stratégie en Côte-d'Ivoire, leur omniprésence dans tous les secteurs d'activité est notable. Un Code des investissements attractif, une politique économique néo-libérale, une stabilité sociale, la possibilité de rapatriement des bénéfices libellés dans une monnaie convertible, des opportunités d'investissements liées à une croissance rapide et continue, constituent les éléments connus et décisifs de cette présence économique étrangère importante, approuvée et encouragée par les dirigeants ivoiriens depuis l'indépendance. Cette ouverture à l'étranger paraît moins être le résultat d'un laxisme bienveillant à l'égard du capitalisme français que la condition nécessaire à la réalisation des objectifs de croissance de la Côte-d'Ivoire. Cette croissance prodigieuse n'était pas à la mesure des moyens effectifs et de la capacité interne d'expansion dont disposait le pays en 1960, que ce soit en capital, en technique, en homme ou en biens d'équipement. Pour atteindre ces objectifs élevés, l'appel à l'étranger a été indispensable, sous réserve que le potentiel de croissance de la Côte-d'Ivoire permette non seulement la rétribution coûteuse de cette présence étrangère massive mais que, principalement, un surplus permanent et croissant soit dégagé par et pour l'Etat qui en assurerait la mobilisation, l'affectation et la reproduction.

Dans ce contexte, il est sûr qu'un secteur privé national par ailleurs inexistant au moment de l'indépendance a eu quelques difficultés à trouver sa place et sa fonction : en termes de croissance, quelle pouvait être sa contribution réelle à l'expansion ivoirienne ? La réponse est sans doute négative, puisqu'il se situe davantage en aval de la croissance ivoirienne qu'en amont. La présence d'un important secteur privé français donne lieu à deux propos apparemment contradictoires, émanant de milieux intellectuels ivoiriens issus de la bourgeoisie d'Etat. L'un affirmant une volonté nationale de parvenir à une situation d'indépendance économique, synonyme d'un recul des intérêts français au profit d'autres

partenaires étrangers. Il s'agit de passer d'une relation néo-coloniale franco-ivoirienne à une participation étrangère multilatérale, de la dépendance bilatérale à l'interdépendance multinationale. L'autre constatant l'absence d'un « véritable secteur privé ivoirien », due essentiellement à une forte présence étrangère française.

Sur le fond, ces deux points de vue révèlent, en filigrane, la montée parmi la bourgeoisie ivoirienne d'une idéologie qui considérerait le capitalisme ivoirien comme étant parvenu à maturité. Celle-ci aspire à voir cohabiter, chez elle, une pluralité d'intérêts à laquelle sa contribution viendrait naturellement s'adjoindre. Ces deux conceptions expriment la volonté de voir disparaître, après la phase coloniale, l'ordre néo-colonial pour que surgisse l'âge de l'interdépendance des bourgeoisies mondiales, dans laquelle la bourgeoisie « périphérique » jouerait un rôle de fondé de pouvoir ou, mieux, de partenaire vis-à-vis des intérêts étrangers, sans préférence ni ostracisme à l'égard de certains d'entre eux.

Dans cette problématique, c'est le secteur privé français qui empêche la bourgeoisie ivoirienne d'émerger et de participer à cette Internationale du capital. On retrouve là une thèse bien connue... à l'échelle mondiale.

L'approfondissement du débat relatif au freinage qu'exerce un secteur étranger important sur l'apparition d'une bourgeoisie d'affaires locale, pour être moins polémique, nécessiterait de prendre en compte les points suivants, parmi d'autres :

- la bourgeoisie ivoirienne naissante est le produit de cette croissance étonnante, décidée et dirigée par le Président Houphouët-Boigny, à laquelle le capitalisme français a notablement contribué. Le paradoxe est que, dans la sphère de l'économie, l'existence de cette bourgeoisie nationale reste liée à cette présence étrangère française, alors que, dans la sphère de l'idéologie, le développement de cette classe impose le recul de ces intérêts non ivoiriens ;

- une partie de cette bourgeoisie participe directement à l'expansion du secteur privé étranger par des prises de capital social de firmes étrangères et françaises, par des attributions de marchés que les agents de l'Etat obtiennent pour celles-ci, par des postes de direction qui sont peu à peu ivoirisés ;

- il n'est pas sûr qu'une internationalisation du capital privé en Côte-d'Ivoire ferait une place plus confortable à une bourgeoisie privée ivoirienne ;

- des investissements extérieurs non négligeables, réalisés en Europe ou ailleurs, par cette bourgeoisie, minimisent le patrimoine réel de ce milieu d'affaires. Ce n'est peut-être pas seulement l'existence d'un secteur privé étranger important qui conduit cette bourgeoisie à conserver outre-mer une partie de ses actifs.

A travers ce débat important, une frange intellectuelle de cette bourgeoisie d'Etat révèle l'ambiguïté du statut social de cette classe : elle dispose de tous les attributs apparents d'une bourgeoisie nationale, mais

il lui manque ses racines économiques (un capitalisme privé, fait de risque, d'entreprise et donc de pouvoir) et peut-être aussi un projet au plan de ses aspirations politiques. Et c'est, en toute hypothèse, sur ce point que la stratégie de l'Etat ivoirien, au pouvoir concentré et fort, se dessine...

Eléments de réflexion sur la nature particulière de la bourgeoisie ivoirienne

1) Origine de l'accumulation primitive

La faiblesse du secteur privé ivoirien, dans sa composante capitaliste, n'est pas tant numérique que qualitative. Le processus même de gestation de la bourgeoisie au sein de l'appareil d'Etat paraît en être une cause déterminante. Les conditions qui ont présidé à sa naissance et à sa croissance vont marquer son développement de façon prégnante.

Sans faire de l'histoire européenne un modèle de référence, mais en la considérant comme un exemple parmi d'autres possibles (Japon), il reste intéressant de sonder les origines de la bourgeoisie urbaine, commerçante et pré-industrielle, afin d'en dégager schématiquement le comportement. On sait que la base de l'enrichissement de la bourgeoisie primitive du XIV^e siècle européen tenait principalement dans le commerce de gros, réalisé selon des conditions déterminées :

« En premier lieu, le commerce à cette époque et notamment le commerce extérieur consistait soit à exploiter un avantage politique, soit à effectuer un pillage à peine voilé. En second lieu, la classe des marchands, dès qu'elle adoptait des formes d'association de type corporatif, parvenait très vite à acquérir un pouvoir de monopole qui protégeait ses rangs des dangers de la concurrence et transformait les termes de l'échange à son avantage lorsqu'elle négociait avec les producteurs et les consommateurs. C'est bien évidemment cette double caractéristique du commerce qui constituait la base de ce que Marx a appelé "l'accumulation primitive" » (22).

« Ce fut précisément l'absence de développement du marché — l'incapacité des producteurs à réaliser l'échange de leurs produits sur une échelle plus vaste que celle de la paroisse — qui a donné sa plus grande chance au capitalisme commercial. »

Et aux profits commerciaux se sont ajoutés la valeur croissante des terres urbaines ainsi que l'« usure pratiquée aux dépens des petits producteurs et de la société féodale ». C'est au cours de cette phase d'accumulation primitive qu'a été façonné l'esprit d'entreprise, de conquête et d'exploitation de cette classe active. Les initiatives téméraires qu'elle a prises dans le commerce au loin, les risques économiques qu'elle encourait dans l'échange élargi, la capacité qu'elle a eue de contrôler le commerce urbain pour y faire régner son monopole par des réglemen-

(22) M. DOBB, 1945.

tations drastiques (guildes, ordonnances) ont permis son enrichissement considérable. L'âpreté au gain, la ténacité, la violence dont la bourgeoisie primitive a su faire preuve ont été essentielles à la constitution de son capital originel et à son esprit d'entreprise.

La bourgeoisie d'Etat ivoirienne, par sa position privilégiée dans un appareil d'Etat puissant et prospère, n'a pas eu à mettre en œuvre de telles vertus pour mener à bien son accumulation primitive et la formation de son capital initial. La rente de situation qu'elle avait en appartenant à l'Etat lui a permis, toute proportion gardée, de réaliser rapidement cette phase déterminante de l'histoire de la bourgeoisie, autant par l'enrichissement qu'elle procure que par les capacités individuelles qu'elle implique. Mais si le premier objectif a été atteint par la bourgeoisie ivoirienne, le second élément a toujours été absent de cette période-clef de sa constitution.

Il y a bien eu accumulation primitive, puisque la bourgeoisie s'est enrichie à l'ombre de l'Etat, à partir du travail paysan, mais cette accumulation a été conçue, réalisée, contrôlée par l'Etat qui en a été l'opérateur et le garant. A la différence de ce que dit S. Amin, ce ne sont pas principalement les moyens de l'accumulation primitive qui ont fait défaut (par l'absence d'une classe de propriétaires fonciers), mais ce sont les conditions de réalisation passive de cette accumulation primitive, faite dans le sillage de l'Etat, qui vont marquer le comportement économique de la bourgeoisie ivoirienne.

Cette accumulation, dès l'origine, portait en germe les limites de son développement et de celui d'une classe bourgeoise riche mais dont le caractère entreprenant resterait inachevé du fait même de son mode d'enrichissement. La permissivité, le caractère inaltérable de cette rente, l'abondance du capital vont induire une pratique typique de l'homme d'affaires ivoirien pour qui « plaie d'argent n'est pas mortelle », en citant, dans un autre contexte, le Président Houphouët-Boigny. Le statut et la position de cette classe sociale ne vont pas dépendre des résultats économiques de son accumulation. L'appartenance à la bourgeoisie d'Etat ne sera jamais remise en cause par les avatars d'une accumulation privée erratique ou ratée. L'échec économique n'est pas sanctionné par une rétrogradation sociale. La disponibilité du capital reste permanente puisque l'appartenance à l'appareil d'Etat est une donnée intangible.

Il n'y a donc pas eu apparition d'un milieu d'affaires privé qui aurait eu son origine dans la fonction publique. Mais il y a ubiquité de la bourgeoisie qui est à la fois fondée de pouvoir de l'Etat et investisseur privé. Qu'un investissement ne produise pas les profits escomptés pour diverses raisons est de peu d'importance. Il sera délaissé, abandonné ou renfloué et subventionné. Une autre opération financière pourra sans problème lui succéder, car, si la bourgeoisie ne dispose pas toujours des fonds à investir, elle a, par sa position, le pouvoir de les mobiliser. Les placements se succèdent, se multiplient, les erreurs ou les échecs seront parfois compensés par des réussites brillantes. Mais, très généra-

lement, la ressource en capital ne sera pas le produit d'une production élargie, mais proviendra plutôt de l'Etat, de façon réglementaire ou parallèle.

Si l'esprit d'entreprise, c'est produire du capital, alors, sans doute, la bourgeoisie ivoirienne liée à l'Etat souffre d'une carence. Tant que cette classe restera le produit du capital étatique, elle n'acquerra pas les fameuses vertus schumpéteriennes. La bourgeoisie ivoirienne a du capital, elle n'est pas le capital.

2) Maîtrise des investissements réalisés

« Trop d'entreprises publiques ou privées ont sombré parce que le premier souci de leurs responsables avait été de s'entourer des signes extérieurs du pouvoir et de la richesse quand ils ne confondaient pas les avoirs de leur société avec leurs biens propres dans le sens que l'on devine et qu'ils préféreraient la calme opulence de leurs bureaux climatisés à la surveillance de la bonne exécution des travaux qui leur avaient été confiés » (23). Les conditions de l'accumulation primitive vont entraîner toute une série de faiblesses dans la pratique de l'investissement privé ivoirien :

- la multiplication des opérations financières va accroître les risques d'échecs ;

- l'impossibilité dans laquelle va se trouver le promoteur de contrôler et de maîtriser chacun de ses projets, en plus d'une activité salariale nécessairement délaissée, va hypothéquer ses chances de réussite ;

- l'absence d'une formation technique dans les diverses activités ne permettra pas à l'investisseur d'effectuer les choix optimum d'équipement, d'entretien et d'amortissement ;

- cet absentéisme et cette incompétence nécessiteront l'emploi d'un gérant. Non seulement celui-ci, par sa rémunération, pèsera sur les charges d'exploitation (surtout s'il s'agit d'un expatrié européen qui exigera salaires élevés et avantages en nature), mais, favorisé par l'incurie du patron, il pourra frauder sans vergogne (ce qui constitue parfois une assurance qu'il contracte en regard du délabrement avancé de l'activité) ;

- l'abondance du capital combinée à une certaine inexpérience amène le promoteur ivoirien à enfler la taille de ses investissements, marquant ainsi ostensiblement sa réussite personnelle.

Il en ressort des immobilisations sur-dimensionnées, inadaptées aux conditions du marché. Les coûts financiers, s'ils sont honorés, seront lourds et les amortissements élevés. Les frais de fonctionnement induits par un équipement parfois prestigieux obèrent la marche de l'établissement. Les études de marchés et les comptes prévisionnels sont plus souvent destinés à endormir la vigilance du banquier qu'à préciser les potentialités commerciales du projet.

(23) Président HOUPHOUET-BOIGNY, 1980.

La disponibilité d'un capital, généré hors de son accumulation, va aboutir à modifier le cycle épargne-investissement. Puisque le capital n'est pas un facteur rare, il ne sera pas indispensable de réinjecter les profits dans la sphère de production. Le maintien ou l'augmentation de la capacité de production de l'entreprise ne dépendra pas de la transformation d'une partie du surplus *ex-post* en capital, et les bénéfices pourront passer intégralement en dépenses finales personnelles sans que l'accumulation en soit affectée.

Ce comportement pourrait expliquer un autofinancement quasi-inexistant et, par contre, une consommation improductive souvent somptuaire (d'autant plus importante qu'elle est aussi directement alimentée par la prévarication ou le crédit). L'investisseur ivoirien, le promoteur, l'affairiste ne sont pas affrontés à l'alternative : épargne ou consommation. Avant ou après le détour de production, ils tiennent un capital engendré ailleurs. Les profits ne sont donc qu'un revenu supplémentaire à dépenser en valeur d'usage, et non pas la ressource d'un nouveau cycle d'accumulation. Le promoteur ivoirien échappe donc à la loi du capital que Marx rappelait :

« Epargnez, épargnez toujours, c'est-à-dire retransformez sans cesse en capital la plus grande partie possible de la plus-value et du produit net. »

Malthus, à l'aube du capitalisme industriel, l'avait précédé dans la pédagogie de l'abstinence :

« Il est de la plus haute importance, dit-il, de tenir séparée la passion pour la dépense de la passion pour l'accumulation » (cité par Marx).

Ce détournement du profit vers des fins principalement improductives va permettre le développement d'une consommation ostentatoire importante. Ce n'est pas dans la sphère de la production que s'affiche la réussite économique, mais c'est dans la sphère de la consommation que se trouve l'ascension personnelle.

Il semblerait que consommation et accumulation soient cumulativement liées : plus l'accumulation primitive se développe, plus la consommation s'étend, et, par émulation à l'intérieur du groupe, une surenchère ostentatoire dans les pratiques sociales (mariage, réception, funérailles) et l'entretien d'une clientèle familiale, villageoise plus nombreuse et plus exigeante, obligent à accroître l'importance des revenus et donc cette accumulation.

3) Maternage de l'Etat

En matière de promotion d'une classe d'entrepreneurs ivoiriens, n'existe-t-il pas un niveau d'intervention publique optimum ? Après plus de dix ans d'existence d'une politique de promotion d'entreprises natio-

nales, petites et moyennes, il est possible d'engager une réflexion à propos des voies empruntées par les pouvoirs publics. La multiplication des institutions de promotion, le gonflement de leurs moyens financiers et humains, leurs réformes successives, les refontes institutionnelles ne paraissent pas suffire à assurer l'émergence d'un milieu de P.M.E. ivoiriennes. S'il est probable que les faiblesses internes de ces institutions expliquent partiellement ce retard, il reste à considérer, sur le fond, leur adéquation aux objectifs promotionnels ivoiriens.

Que faut-il penser d'une politique qui offre au promoteur tous les moyens de mener à bien son intention d'investir ? Non seulement le capital, nous l'avons vu, est aisément mobilisable, mais le terrain, la technique, les marchés, l'encadrement de sa gestion, quand ce n'est pas le projet lui-même, sont mis gracieusement à sa disposition, non sans lourdeur bureaucratique d'ailleurs. Cette intervention tous azimuts ne donnant pas encore les résultats escomptés, le maternage est poussé plus avant. L'essentiel étant l'esprit d'entreprise, un projet d'entreprise-pilote est envisagé par le ministère de l'Enseignement technique, destiné à enseigner et à répandre cette vertu rare.

On peut craindre que cet encadrement total, cette sur-protection, ne produisent le contraire de l'effet attendu. Une politique de promotion qui transforme l'Etat en tuteur absolu des investisseurs privés présente le double risque de tenir « à bout de budget » des hommes qui n'ont pas l'étoffe d'entrepreneurs et au contraire d'annihiler les velléités d'initiatives et de prises de risques émanant d'individus entreprenants qui, finalement, s'en remettent à l'Etat pour réaliser en toute sécurité leur projet.

Ce maternage entraîne une dépendance forte à l'égard de l'Etat, l'impossibilité de voir se développer une autonomie viable parmi les entrepreneurs nationaux et le risque certain d'effondrement de l'activité en cas de cessation des prestations publiques. L'édifice institutionnel créé pour permettre cette promotion paraît avoir les fonctions suivantes :

- donner un début de concrétisation à une option politique sensible ;
- permettre, au sein de ces institutions, une auto-promotion, réalisée grâce à la bienveillance de l'Etat, et qui reste directement dans sa mouvance ;
- et, plus généralement, rendre possible l'accès aux fonds publics.

4) Clientélisme de l'Etat

A côté de ces promotions officielles et parallèles s'est développée une forme particulière de création d'entreprises privées ivoiriennes. Elles ont été directement et personnellement encouragées, aidées et soutenues par l'Etat. Ainsi, quelques entreprises privées importantes, dans le domaine de la menuiserie, de la banque, des travaux publics ou de l'hôtellerie, ont vu le jour avec l'encouragement bienveillant de l'Etat. La même forme d'accumulation, le même maternage, paraissent avoir

produit les mêmes effets : difficultés de fonctionnement et de gestion. L'Etat a pu poursuivre son aide ou laisser le promoteur abandonner son projet. Dans tous les cas, ni sanctions personnelles ni économiques : les liens entre ces promoteurs malheureux et l'Etat ont au contraire été renforcés. Sous couvert de promotion, une sorte de clientélisme indéfectible se développe, même sur la base d'un échec économique.

On peut penser qu'il en va de même pour les réussites. Si quelques véritables hommes d'affaires ivoiriens, Dioula par exemple, gèrent efficacement leurs activités de transport, ils ne seront pas laissés longtemps à l'écart des bienfaits de l'Etat qui saura les accueillir à des postes publics importants. Que ce soit dans l'échec ou la réussite, l'Etat paraît veiller à tisser avec chacun des liens personnels qui les ramènent ou les tiennent dans son orbite.

Au plan économique (et même politique) l'Etat ne pratique jamais l'exclusion individuelle définitive. Au contraire, il entretient un tropisme subtil qui fait que chacun peut bénéficier de sa manne. Il y a là moins allégeance qu'intérêt mutuel. Le résultat paraît remarquable de cohésion et d'adhésion à un pouvoir concentré et fort. Mais si cette méthode est sans conteste une réussite au plan politique, elle semble laisser des traces très nettes dans la constitution d'un secteur privé ivoirien : les liaisons personnelles verticales avec l'Etat l'emportent largement sur les rapports horizontaux, avec les autres intérêts privés ivoiriens.

5) Dispersion des intérêts privés ivoiriens

Ce clientélisme personnel de l'Etat conduit à une dispersion, une atomisation des éléments constitutifs des intérêts privés ivoiriens. Les associations professionnelles et organisations patronales sont peu développées, et peu représentatives. Des velléités de structuration sont confrontées à des difficultés de personnes, à une absence de volonté collective ou à des prises de pouvoir individuelle. Il ressort que le secteur privé ivoirien est seulement la juxtaposition d'intérêts personnels. D'ailleurs moins qu'un secteur, il s'agit d'un ensemble défini *a posteriori*, qui n'existe pas en tant qu'entité effective.

Cet ensemble ne peut donc pas se donner une stratégie collective par rapport à l'Etat ou au secteur étranger. Et puisqu'il n'apparaît pas comme corps constitué, il n'est pas associé, en tant que tel, aux choix économiques, et ne peut, *a fortiori*, concevoir et exprimer une politique économique qu'il aurait unanimement définie. Le secteur privé ivoirien existe, mais en ordre dispersé. Cette focalisation forte des intérêts privés ivoiriens sur l'Etat va faire que toute situation nouvelle, décidée ou subie par l'Etat, aura des incidences dans ce secteur privé national.

Dans la conjoncture actuelle de crise internationale, à laquelle la Côte-d'Ivoire résiste pourtant, la situation intérieure ivoirienne peut être caractérisée par une austérité relative. La période de l'euphorie économique, liée à des exportations fructueuses de ses productions primaires

(café et cacao particulièrement), est terminée depuis deux ans. Une lutte draconienne contre un endettement extérieur important a réduit l'aisance financière de l'Etat. Le budget de fonctionnement 1980 ne s'est accru que de 11 % (contre plus de 25 % en moyenne pour les années précédentes), soit, au mieux, un plafonnement en valeur réelle. Le budget d'équipement 1979 est inférieur de 7 % au Budget spécial d'équipement et d'investissement 1978 et de 3 % à celui de 1977 en valeur nominale (et respectivement de 15 % et de 29 % en valeur réelle, sur la base d'un taux d'inflation théorique d'environ 10 %). Les grands projets d'infrastructures sont ajournés ou ralentis (Voie triomphale, aéroport international, troisième pont à Abidjan...). Les sociétés d'Etat ont été réformées à la suite de certaines insuffisances de gestion (sept seulement sont conservées, quinze sont dissoutes, onze changent de statut en devenant des établissements publics à caractère industriel et commercial ou des établissements publics administratifs).

Cet assainissement général et massif signifie implicitement que les largesses financières de l'Etat sont réduites ou freinées. Les salaires « juteux » sont amputés, les marchés d'Etat moins nombreux, les occasions de gain en général réduites. Comment la bourgeoisie d'Etat peut-elle réagir à cette conjoncture déprimée ? Va-t-elle activer ou renforcer ses investissements privés, sources de revenus, afin de substituer des profits à la rente de l'Etat ? Ce qui ne manquera pas de mettre ses intérêts en contradiction avec les options de l'Etat : la hausse des loyers, des transports, des marges commerciales et des profits industriels ne risque-t-elle pas d'accélérer une inflation déjà tenace, et d'être socialement incompatible avec une politique salariale rigide ? Ou, au contraire, la manne de l'Etat se faisant plus inaccessible, les intérêts privés ivoiriens ne vont-ils pas se dégrader, faute de financements nouveaux indispensables à leur pérennité ? Toute réponse devra prendre en compte deux inconnues : l'intensité et la durée de cette crise. S'accroîtra-t-elle, ou, au contraire, la perspective pétrolière ne va-t-elle pas relancer le dynamisme dépendant de cette bourgeoisie d'Etat ?

CONCLUSION

Dans cette contribution, notre objectif a été d'entamer une réflexion à propos du secteur privé ivoirien à deux niveaux.

D'une part, faire entrer la petite production marchande ivoirienne dans cette analyse. Elle n'est, en effet, jamais incluse dans le secteur privé national, comme si sa situation végétative actuelle la rendait indigne d'y prendre place, alors qu'elle recèle des potentialités certaines de croissance.

D'autre part, dépasser le poncif d'une « absence de véritables entrepreneurs ivoiriens », en le considérant non comme un fait démontré à

illustrer, mais en le traitant comme un possible point de départ de l'analyse.

Le secteur privé ivoirien est largement déterminé par l'Etat : d'un côté, un secteur de subsistance important, pauvre, à dominante étrangère, et totalement délaissé par les pouvoirs publics ; de l'autre, une bourgeoisie d'Etat lancée dans une accumulation enracinée dans l'appareil d'Etat. Le contraste est remarquable. Mais, dans un cas comme dans l'autre, on constate, pour les causes que nous avons présentées, une difficulté à engendrer un milieu d'entrepreneurs capitalistes autonomes et donc l'apparition d'une « bourgeoisie privée de son état »... de bourgeoisie !

En effet, les petits patrons de type artisanal, bien qu'entrepreneurs, restent, par leur niveau de consommation et leur genre de vie, très proches du prolétariat urbain, quand ils ne se confondent pas avec lui. Quant aux affairistes et autres grands bourgeois liés à l'Etat, s'ils ont toutes les apparences d'un standard bourgeois, ils ne sont pas directement assimilables, tant s'en faut, à des industriels capitalistes. Les uns sont des patrons, mais petits et quasi prolétaires, les autres des nantis dont les revenus ressemblent plus à de la rente qu'à du profit. Aucun d'eux n'allie totalement esprit d'entreprise, activité productive efficiente, autonomie vis-à-vis de l'Etat et réussite sociale : ce sont des bourgeois inachevés en quelque sorte... Cette situation suscite finalement deux interrogations de fond.

L'une se situerait sur le plan de la méthode et des moyens de la promotion de l'entreprise ivoirienne. L'Etat attendait-il de sa politique officielle de promotion et de sa bienveillance parallèle la naissance d'un milieu d'entrepreneurs nationaux ? Y a-t-il cru à une époque (1968-1975 ?), puis, avec moins de conviction, a-t-il laissé ensuite se poursuivre ces différentes modalités de promotion en laissant sa chance à chacun ?

L'autre se placerait sur un plan politique. A la lecture des pages qui précèdent, une hypothèse implicite se développe et constitue la trame de notre article. Dans un premier volet (secteur de subsistance), l'absence de toute action et intervention étatique est corrélative à un marasme général de l'artisanat. Dans un second volet (secteur de transition et petite et moyenne entreprise), l'émergence d'un projet de promotion initié par l'Etat et l'intervention individuelle de ses agents sont parallèles à un décollage d'une frange d'ateliers artisanaux et d'entreprises. Enfin, dans un troisième temps, avec l'analyse du discours sur l'ivoirisation et des statistiques énumérant ses effets concrets, à laquelle s'est ajoutée une réflexion nouvelle sur l'accumulation privée ivoirienne, la proposition s'inverse. L'Etat n'est plus cette structure-relais promouvant un secteur privé autochtone, mais apparaît davantage comme un régulateur qui, par une ivoirisation modulée et contrôlée, a su maintenir dans son orbite un milieu aux ambitions économiques qu'il était indispensable de satisfaire, sans pour autant permettre à celui-ci de s'ériger en classe sociale indépendante de l'Etat.

Cette politique n'a-t-elle pas permis de maintenir une cohésion nationale forte et jamais démentie autour d'un Etat puissant et personnalisé ? Ne s'agissait-il pas, pour l'Etat, de faire en sorte qu'en dehors d'un consensus cristallisé autour de l'Etat aucune fraction sociale ne se détache de cette construction étonnante, et n'apparaisse comme contre-pouvoir virtuel ou ferment d'une lutte de classes ? Le Président Houphouët-Boigny ne disait-il pas devant l'Assemblée nationale, en 1961 :

« ... De même nous accepterons chez nous la coopération avec n'importe quel capitaliste étranger qui aura le droit d'exporter une partie de ses capitaux, une partie de ses bénéfices réalisés chez nous, mais nous ne voudrions pas, je le répète, que ces capitalistes constituent les germes d'une lutte de classes dont nous ne voulons pas. Nous ferons en sorte que la participation soit faite par l'Etat seul. »